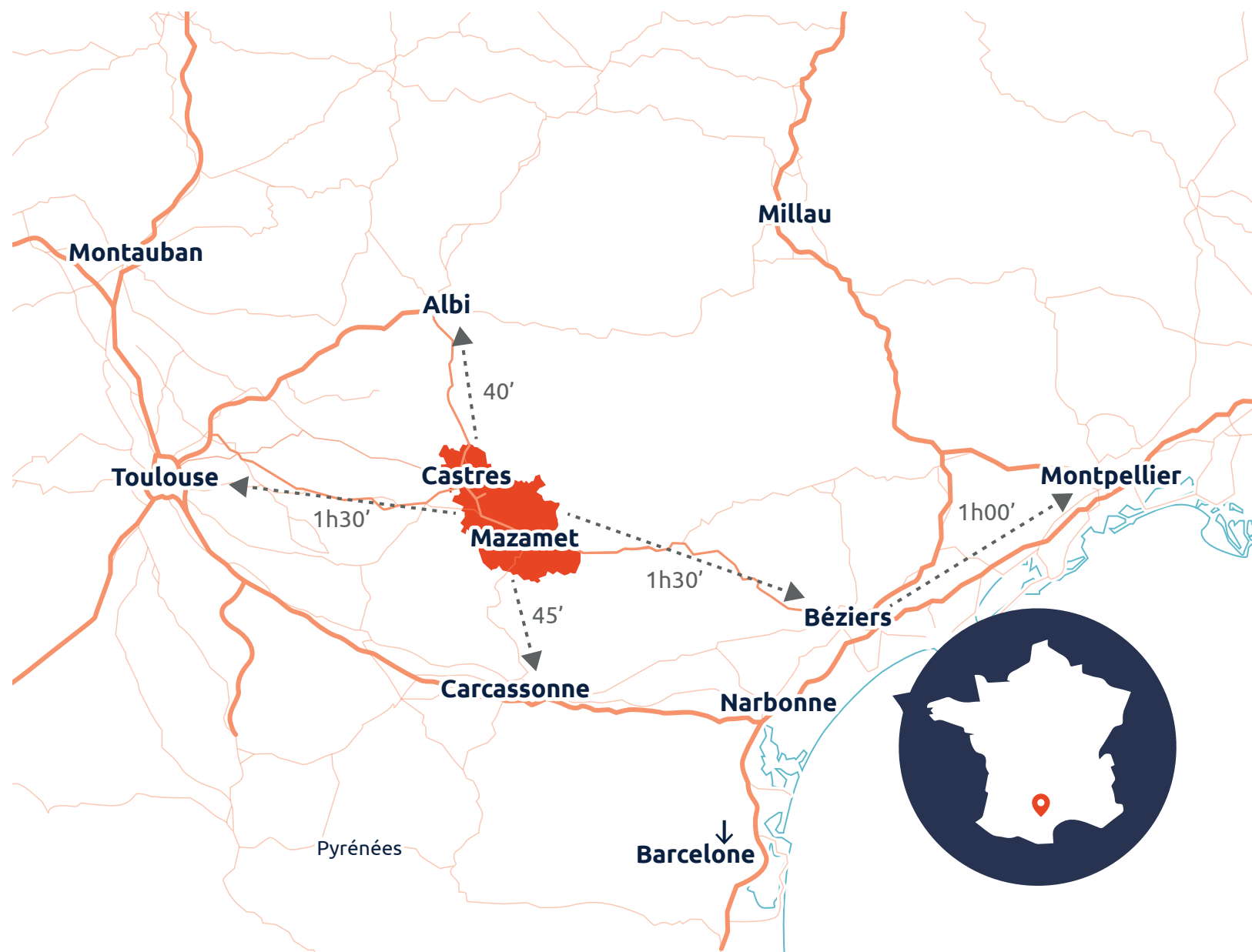


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



**COMPÉTENCES - RESSOURCES - ACTIONS**



Le présent rapport a été établi en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
 Il est édité par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.  
 Espace Ressources  
 Le Causse Espace d'Entreprises  
 CS 50007 – 81115 Castres  
 05 63 73 50 00  
[agglomeration@castres-mazamet.com](mailto:agglomeration@castres-mazamet.com) – [www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr)  
 Directeur de la publication : Pascal Bugis  
 Coordination et suivi de fabrication : Service communication  
 Crédits photographiques : Laurent Frézouls, Adobe Stock, Conservatoire de musique et de danse du Tarn, DR.  
 Infographie pages 10 et 11 : Freepik.com, Lézarts Création.

# AVANT-PROPOS

Bien que moins impactée que 2020, l'année 2021 a encore été marquée par la pandémie de Covid-19, avec un troisième confinement, du 3 avril au 3 mai.

Ayant su adapter leur fonctionnement, les services essentiels (transports urbains, collecte des déchets...) ont rempli pleinement leurs missions de service public. Ils ont dû, cette année encore, faire preuve d'agilité pour mettre en application les mesures gouvernementales de distanciation et les gestes barrières.

Les sites recevant du public ont, pour leur part, pu fonctionner de façon encore limitée mais croissante. Principalement concernés, les médiathèques, les équipements aquatiques et la patinoire, l'Espace Apollo et le Bolegason, ont connu progressivement le retour du public, notamment au cours du dernier semestre.

Dans un paysage pourtant incertain, le tissu économique et industriel local a démontré sa capacité de rebond. Fortement investie dans sa compétence Développement Économique, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a continué à accompagner en 2021 des projets de création, d'implantation ou d'extension d'entreprises. Elle s'est également engagée dans la problématique du recrutement en développant la visibilité et l'attractivité du territoire, grâce notamment au dispositif Helloprojets.

La cohésion et la solidarité territoriale se sont poursuivies au travers des fonds de concours, qui sont venus soutenir de nombreux projets communaux d'envergure.

Malgré un contexte contraint, les actions relevant de la politique de l'habitat, de la transition écologique et de l'aménagement des liaisons douces se sont mises en place autour des contrats territoriaux et du contrat de ville. Nous avons, par ailleurs, lancé l'élaboration de notre projet de territoire 2030, autour des quatre axes que sont le développement économique et touristique, la qualité du cadre de vie, l'attractivité et l'accessibilité du territoire.

Vision à long terme et action quotidienne se sont ainsi conjuguées, témoignant de la vitalité d'un territoire qui reste, fidèle à son ADN, terre d'innovation et d'entrepreneuriat.

Pascal Bugis  
Président de la Communauté d'agglomération  
de Castres-Mazamet

---

# SOMMAIRE

## **p.3 Avant-propos**

**p.5** Le territoire

**p.6** Les élus

## **Les compétences**

**p.10** Que fait la Communauté d'agglomération pour vous ?

### **1. Le développement économique**

**p.12** Le soutien aux entreprises

**p.17** Le tourisme

**p.18** L'aéroport de Castres-Mazamet

### **2. L'aménagement et le développement durable**

**p.19** A69 : l'autoroute se précise

**p.20** Le Schéma de Cohérence Territoriale

**p.21** Le Plan Climat Air Energie Territorial

### **3. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**

**p.22** Étudier à Castres-Mazamet

### **4. Les politiques contractuelles**

**p.25** Les contrats territoriaux

**p.26** Les fonds de concours

### **5. L'eau et l'assainissement**

**p.27** L'eau et l'assainissement

## **6. La politique de la ville et l'habitat**

**p.28** La politique de l'habitat

**p.29** La politique de la ville

## **7. La gestion des déchets**

**p.30** Optimiser la collecte des déchets

**p.31** Renforcer la prévention

## **8. Les transports collectifs**

**p.32** Le réseau Libellus

**p.33** Les transports scolaires

## **9. Les équipements sportifs, culturels et de loisirs**

**p.34** Les équipements aquatiques et la patinoire

**p.35** La base de loisirs des Montagnès

**p.36** Le réseau des médiathèques

**p.38** L'Espace Apollo

**p.39** Lo Bolegason

**p.40** Le Conservatoire de musique et de danse du Tarn

## **Les ressources**

**p.42** La communication

**p.44** Les systèmes d'information

**p.45** Les ressources humaines

## **Les finances**

**p.52** Les finances

**p.62** Les réunions tenues en 2021

**p.63** Le répertoire des sigles

# LE TERRITOIRE

Au centre de la Région Occitanie, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet regroupe 14 communes et 80 822 habitants. Elle est le cœur économique d'un bassin d'emploi de 161 000 habitants qui couvre le massif du Sidobre, les monts de Lacaune et la vallée du Thoré situés à l'est ainsi qu'une partie des plaines du Lauragais et de l'Agout à l'ouest et la Montagne Noire au sud.



**80 822**  
Habitants



**406**  
km<sup>2</sup>



**14**  
Communes



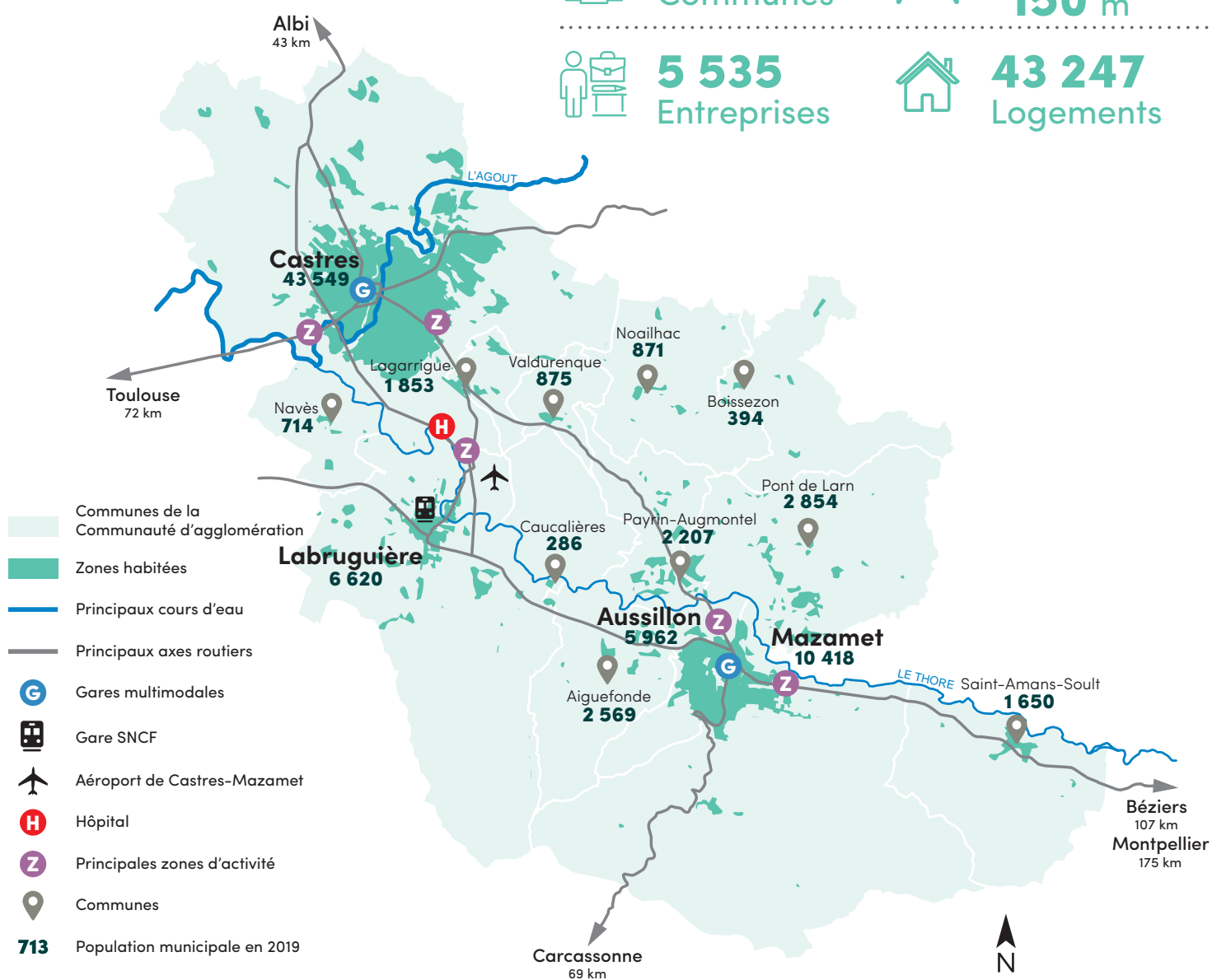
**1 177 m**  
**150 m**



**5 535**  
Entreprises



**43 247**  
Logements



# LES ÉLUS

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est composé de 57 membres et de 6 suppléants.

Le Bureau communautaire est l'organe exécutif de l'agglomération. Il définit les grandes orientations qui sont ensuite soumises au vote du Conseil, il est constitué de 24 membres : le Président, 15 Vice-Présidents et 8 membres.



**Pascal BUGIS**  
Président  
Maire de Castres



**Olivier FABRE**  
1er Vice-Président  
Maire de Mazamet



**Vincent GAREL**  
Vice-Président  
Maire d'Aiguefonde



**Fabrice CABRAL**  
Vice-Président  
Maire d'Aussillon



**David CUCULLIÈRES**  
Vice-Président  
Maire de Labruguière



**Vincent COLOM**  
Vice-Président  
Maire de Lagarrigue



**Bernard ESCUDIER**  
Vice-Président  
Conseiller municipal  
d'Aussillon



**Isabelle JURY**  
Vice-Présidente  
Conseillère municipale  
de Castres



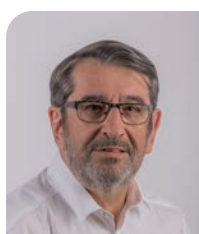
**Arnaud BOUSQUET**  
Vice-Président  
Conseiller municipal  
de Castres



**Catherine DURAND**  
Vice-Présidente  
Conseillère municipale  
de Castres



**Xavier BORIES**  
Vice-Président  
Conseiller municipal  
de Castres



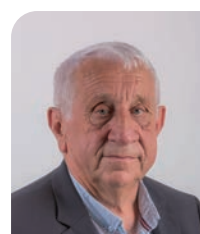
**Didier PHILIPPOU**  
Vice-Président  
Adjoint au Maire  
de Labruguière



**Marie-José  
KERBORIOU-GUIRAUD**  
Vice-Présidente  
Conseillère municipale  
de Mazamet



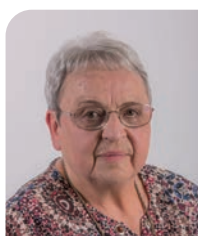
**Michel MARTIN**  
Vice-Président  
Conseiller municipal  
de Mazamet



**Alain VAUTE**  
Vice-Président  
Adjoint au Maire  
de Payrin-Augmontel



**Bernard CABANES**  
Vice-Président  
Conseiller municipal  
du Pont de Larn



**Jacqueline CABROL**  
Membre du Bureau  
Maire de Boissezon



**Yohan ZIEGLER**  
Membre du Bureau  
Maire de Caucaillères



**Pierre CALMELS**  
Membre du Bureau  
Maire de Navès



**Francis MATHIEU**  
Membre du Bureau  
Maire de Noailhac



**Alexis MOURET**  
Membre du Bureau  
Maire de Saint-Amans-Soulé



**Jean-Louis BATTUT**  
Membre du Bureau  
Maire de Valdurenque



**Nathalie de VILLENEUVE**  
Membre du Bureau  
Adjointe au Maire  
de Castres



**Éric VIEL**  
Membre du Bureau  
Conseiller municipal  
de Castres



**Marie-Françoise BLANC**  
Conseillère communautaire  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire  
d'Aiguefonde



**Cécile LAHARIE**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire d'Aussillon



**Marylis RAYNAUD**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
d'Aussillon



**Hervé PARDO CASADO**  
Conseiller communautaire  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
de Castres



**Jean-François FALGAYRETTE**  
Conseiller communautaire  
Adjoint au Maire  
de Castres



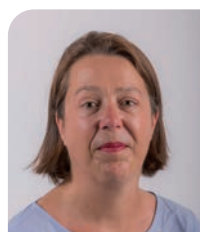
**Catherine FARRENG**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire  
de Castres



**Jean-Philippe AUDOUY**  
Conseiller communautaire  
Adjoint au Maire  
de Castres



**Julie CAPO ORTÉGA**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire  
de Castres



**Christel AIZES**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire  
de Castres



**Xavier AZAIS**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



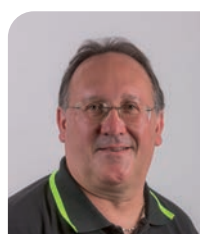
**Geneviève AMEN**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire  
de Castres



**Alain WHITE**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



**Nathalie DE SAN NICOLAS**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire de Castres



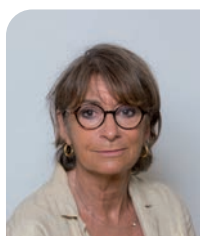
**Patrice BUFFET**  
Conseiller communautaire  
Adjoint au Maire  
de Castres



**Geneviève VICENTE**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**Michel SABLAYROLLES**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



**Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**Jean-François CLAMOUR**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



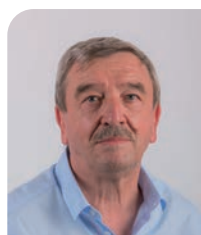
**Baya ALGAY**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**Guillaume ARCÈSE**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



**Caroline VIALA**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**André MARTINEZ**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Castres



**Aline GUÉRIN**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Castres



**Corinne VALLES**  
Conseillère communautaire  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire  
de Labruguière



**Jean-François GARCIA**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Labruguière



**Martine PIOVESAN**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire  
de Lagarrigue



**Laurent MONNIER**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Mazamet



**Séverine ARMERO**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Mazamet



**Josiane ESTRABAUD**  
Conseillère communautaire  
Conseillère municipale  
de Mazamet



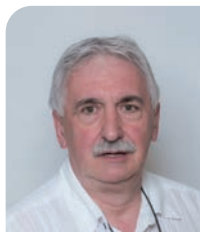
**Benoît PUECH**  
Conseiller communautaire  
Conseiller municipal  
de Mazamet



**Odile CABROL**  
Conseillère communautaire  
Adjointe au Maire de  
Payrin-Augmontel



**Florence ESTRABAUD**  
Conseillère communautaire  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire  
du Pont de Larn



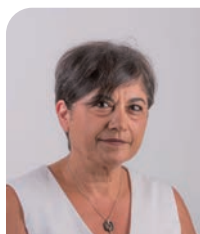
**Benoît MILHET**  
Conseiller communautaire  
suppléant  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
de Boissezon



**Antoine DUARTE**  
Conseiller communautaire  
suppléant  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
de Cauclières



**Gilles SICARD**  
Conseiller communautaire  
suppléant  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
de Navès



**Christiane MADAULE**  
Conseillère communautaire  
suppléante  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire  
de Noailhac



**Françoise CANOVAS**  
Conseillère communautaire  
suppléante  
Adjointe au Maire de  
Saint-Amans-Soult



**Jean-Paul LAVAGNE**  
Conseiller communautaire  
suppléant  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
de Valdurenque



# LES COMPÉTENCES

# QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR VOUS ?

## Développement économique et tourisme

Aide à la création et au développement des activités économiques. Aide à l'immobilier d'entreprises. Crée, aménage, entretient et gère les sites d'activité. Assure la promotion du tourisme via l'Office de tourisme intercommunal.



## Transports et mobilité

Exploite le réseau de bus Libellus, et propose un service gratuit de lignes urbaines, de transport à la demande pour les communes rurales et de transport pour les personnes à mobilité réduite. Investit dans des véhicules électriques et construit des pôles d'échanges multimodaux. Organise les transports scolaires.





### Enseignement supérieur, recherche et innovation

Développe les formations supérieures, réalise et cofinance les constructions et équipements universitaires, assure la promotion du site, facilite la vie des étudiants... au travers du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur du sud du Tarn.



### Environnement et cadre de vie

Participe à la lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et soutient les actions de maîtrise de la demande d'énergie.



### Cours d'eau

Gère les milieux aquatiques pour protéger la biodiversité et prévenir les inondations.



### Eau et assainissement

Confie à des délégataires la production et la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées.



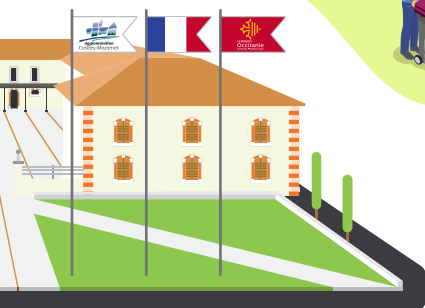
### Déchets

Collecte et organise le traitement des déchets ménagers et recyclables.



### Aménagement de l'espace communautaire

Organise la planification des actions d'urbanisme au travers du Schéma de cohérence territoriale d'Autan et de Cocagne.



### Habitat et Politique de la ville

Met en place le Programme Local de l'Habitat qui permet d'améliorer la parc ancien privé, d'organiser le développement urbain et de disposer d'une offre locative sociale de qualité. Porte le Contrat de Ville pour la cohésion sociale et des opérations de rénovation urbaine pour les quartiers prioritaires.

### Équipements culturels et sportifs

Construit, aménage, entretient et gère les équipements d'intérêt communautaire comme l'Archipel, le Centre aquatique de Mazamet, les médiathèques, les aires sportives de Lapeyrouse, l'Espace Apollo, les antennes locales du Conservatoire de musique et de danse du Tarn.



Le développement économique est la première des compétences de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

# LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

**E**n sortie d'une crise sanitaire majeure, un constat s'impose : la bonne résistance et la capacité de rebond du tissu économique local, qui enregistre une croissance soutenue. Cette reprise économique s'est traduite par des projets de créations d'entreprises, d'implantations, de développement, d'investissements productifs et également de recrutements.

En complément du dispositif d'accueil économique Helloprojets qui vise à accroître la visibilité et la notoriété du territoire, la Communauté d'agglomération intensifie encore ses actions pour cibler des entreprises, des start-up et des dirigeants désireux de se développer au sein de son territoire.



**Pour une agglomération attractive, accueillante, dynamique et innovante :**

- **fidéliser** les entreprises du territoire,
- **encourager** l'entrepreneuriat et le développement des jeunes entreprises,
- **confirmer** le positionnement de l'agglomération sur l'innovation et ses filières d'excellence,
- **faire** du développement économique un des leviers de l'attractivité.



Malgré des difficultés de recrutement et des métiers sous tension, la situation locale de l'emploi s'est améliorée. La Communauté d'agglomération s'implique au travail, avec l'ensemble des acteurs du champ de l'emploi, de la formation et du développement économique, à l'échelle des bassins d'emploi, pour répondre collectivement au plus vite aux besoins des entreprises.



Sous l'impulsion de l'État, cette démarche s'inscrit dans le Plan de réduction des tensions de recrutement qui a pour objectif d'accompagner, à très court terme, les secteurs et les entreprises les plus concernés par les problématiques de recrutement. Six secteurs ont été identifiés : industrie, construction, commerce, transport et logistique, hôtellerie-restauration et santé



### La confirmation de l'innovation et de la e-santé comme vecteurs de notoriété

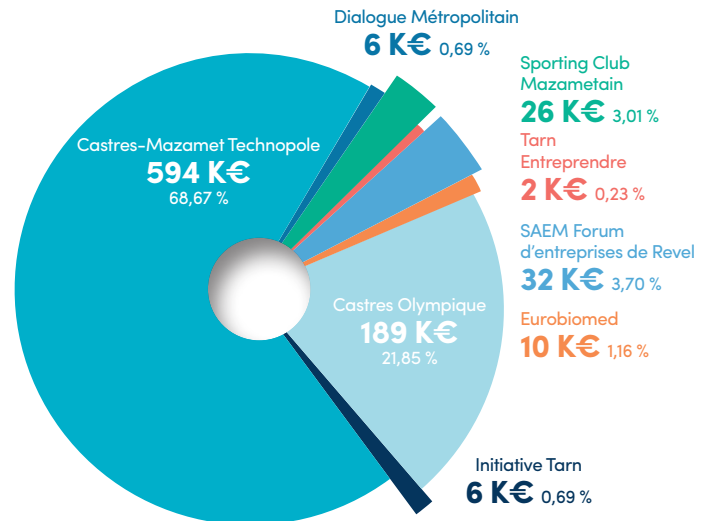
L'innovation constitue un moyen d'action pour favoriser le développement d'activité. Pour cela, la Communauté d'agglomération s'appuie sur l'association Castres-Mazamet Technopole qui propose un programme de formations et d'animations économiques et scientifiques aux créateurs, aux entrepreneurs, aux enseignants-chercheurs, aux étudiants, aux professionnels et aux partenaires du développement économique.

Le soutien financier à cette structure associative est indispensable pour créer, accélérer la création et la croissance d'entreprises dans un écosystème lié à l'innovation ; la Communauté d'agglomération a donc accentué en 2021 ses engagements avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100 000 €, en plus de sa participation annuelle au fonctionnement de 494 205 €.

Bien que le confinement partiel de 2021 a perturbé la tenue de certains événements, la programmation locale a pu être adaptée.

L'Université de la e-santé, traditionnellement organisée la première semaine de juillet a été reportée au mois de septembre et remplacée en juin par le "Warmup digital". Après deux ans de rendez-vous publics en distanciel, le monde de la santé et de l'innovation

### PARTICIPATIONS COTISATIONS ET SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET PRINCIPAL 2021



s'est retrouvé à Castres pour deux jours d'immersion les 23 et 24 septembre 2021 à l'occasion de la 15<sup>e</sup> édition de l'Université de la e-santé.

### Le réseau des partenaires économiques

Afin de mener à bien sa politique en matière de développement économique et d'emploi, la Communauté d'agglomération s'appuie sur un large réseau de partenaires et d'acteurs locaux. L'année 2021 a permis de consolider ses relations privilégiées avec une participation de la Communauté d'agglomération aux réunions d'informations, aux ateliers de réflexion, aux réunions de travail thématiques.

- Soutien à l'animation du Programme Territoire Industrie
- Coopération avec les Chambres Consulaires CCI et CMA
- Soutien au Réseau Initiative Tarn, Tarn Entreprendre et au Pôle de Compétitivité Eurobiomed.

## L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Au travers du dispositif d'accueil économique HelloProjets, la cellule accueil/orientation du service Action économique a été fortement mobilisée en 2021.

Cette mobilisation a permis de répondre à 196 contacts, a généré 50 rendez-vous avec des porteurs de projets dont 30 en présence des élus. Le service Action Economique se positionne comme l'interlocuteur privilégié des entreprises. Il a pour objectif de répondre aux demandes des porteurs de projets, des entreprises endogènes et exogènes et d'assurer la mise en réseau avec les personnes ressources selon les demandes.

3 secteurs d'activité se démarquent :

- Le bâtiment/TP et le textile avec des projets de créations d'activité ou de développement et le souhait d'investir dans l'immobilier,
- La santé avec, dans le cadre d'investissements immobiliers, des demandes d'accompagnement financier et de conseil sur le montage de projets.
- L'informatique et le numérique.

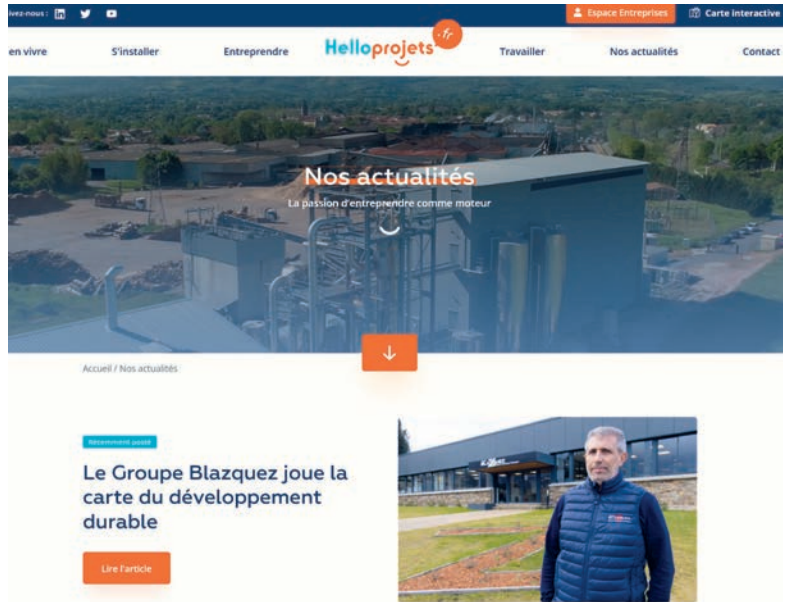
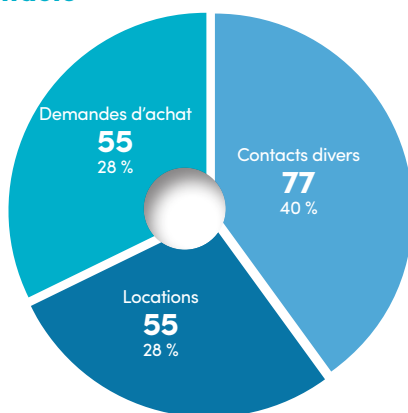
### La détection de projets d'implantation d'entreprises endogènes et exogènes

Afin de favoriser la création d'emploi et l'investissement sur le territoire, notamment avec l'arrivée de l'autoroute, la Communauté d'agglomération souhaite renforcer ses actions de détection de projets.

Pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises,

### RÉPARTITION DES CONTACTS 2021 EN FONCTION DU TYPE DE DEMANDE

**195**  
Contacts



une approche ciblée se met en place avec des actions de marketing direct auprès de décideurs. Elle vise des typologies d'entreprises emblématiques et susceptibles de renforcer l'attractivité territoriale telles que des sociétés leaders dans leur secteur d'activité ou fortement créatrices d'emplois hautement qualifiés.

### La commercialisation des espaces économiques et l'appui aux projets d'implantation

La Communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de certains sites d'accueil d'entreprises, elle assure la commercialisation de son offre avec en 2021 des efforts significatifs pour valoriser les solutions foncières et immobilières du territoire. L'offre foncière porte sur la vente de terrains situés sur les différents parcs d'activité : ZAC du Causse, ZAC du Thoré, ZA d'Aigueventade et ZA du Galinrey.

Afin d'aider les entreprises à concrétiser leurs projets d'implantation, le service Action Economique propose un appui technique opérationnel et un accompagnement lors de toutes les étapes du processus d'implantation, de prise de possession ou de construction des locaux (aide à la définition du cahier des charges, études préliminaires, dépôt de PC, dossier ICPE, mobilisation des partenaires pendant les phases d'instruction, mise en relation avec les autres acteurs de la filière avec une intégration dans l'écosystème local).

L'offre immobilière est concentrée sur trois bâtiments : l'hôtel et pépinière d'entreprises L'Arobase sur le Causse Espace d'Entreprises, le Centre Bradford sur le pôle mazamétain, l'Ensemble Mérigonde à Castres. Au 31 décembre 2021 cela représente 41 occupants avec un volume de recettes de 560 359 € HT, soit un taux de remplissage 89% pour L'Arobase 1, 100% pour L'Arobase 2 et 57% pour le Centre Bradford.

L'année 2021 a été marquée par une dynamique dans l'offre d'hébergement avec un solde positif : 22 entrées et 11 sorties ; ce qui confirme que les conditions d'accueil proposées par la Communauté d'agglomération correspondent aux attentes aux besoins des entreprises.



## 33 dossiers

traités en 2021

- 16 demandes d'hébergement (entrées, bureaux supplémentaires, changements)
- 9 sorties d'hébergement
- 6 demandes de domiciliation
- 2 sorties de domiciliation

### Implantation d'entreprises et vente de terrains

11 dossiers actifs pour un montant de

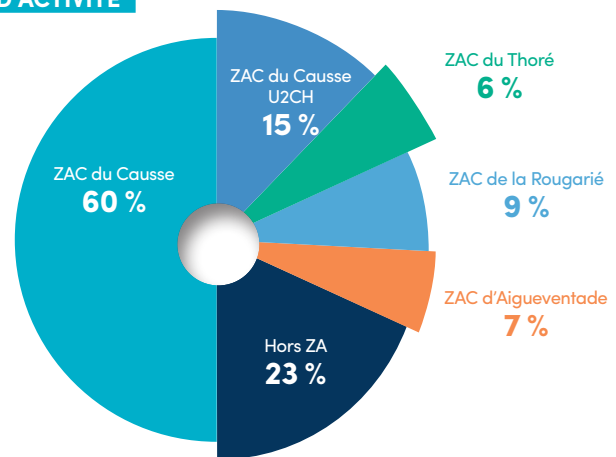
1 089 749 € HT

22 demandes d'achat qualifiées et 7 offres foncières de la Communauté d'agglomération.

### RÉPARTITION DES 11 PROJETS EN FONCTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Industriel : 2
- Tertiaire et santé : 3
- Artisanal : 2
- Tertiaire et service : 3

### RÉPARTITION DES PROJETS SUR LES DIFFÉRENTES ZONES D'ACTIVITÉ



### HÉBERGEMENT ET LOCATION DE BUREAUX

#### L'Arobase 1 :

- Superficie locative totale 1 128 m<sup>2</sup>
- Superficie des bureaux 994 m<sup>2</sup>
- Soit 30 bureaux, dont 3 libres
- 23 occupants
- Taux d'occupation 89%

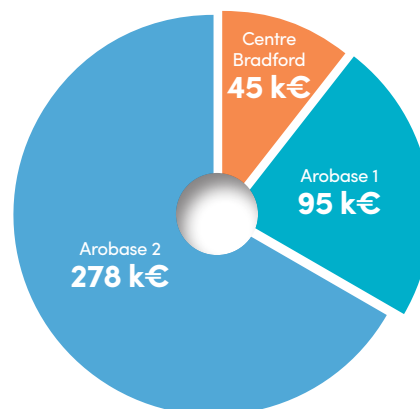
#### L'Arobase 2 :

- Superficie locative totale 2 611 m<sup>2</sup> (y compris la plateforme Gala)
- Superficie des bureaux 2 150 m<sup>2</sup>
- Soit 23 bureaux
- 8 occupants
- Taux d'occupation 100%

#### Le Centre Bradford :

- Superficie locative totale 3 575 m<sup>2</sup>
- Superficie des bureaux 878 m<sup>2</sup>
- Soit 16 bureaux, dont 9 libres
- 10 occupants
- Taux d'occupation 57%

### AU 31 DÉCEMBRE 2021 42 OCCUPANTS POUR 418 K€ HT DE RECETTES



### **Le soutien financier des entreprises au titre de l'immobilier d'entreprises**

La Communauté d'agglomération étant située en zonage AFR, elle propose des conditions favorables et bonifiées d'aides aux entreprises.

Plusieurs types d'aides directes et indirectes de la collectivité sont mobilisables :

- exonérations fiscales
- subventions à l'investissement immobilier.

En application du règlement d'intervention adopté par délibération du 13 décembre 2021, la Communauté d'agglomération va continuer à soutenir financièrement les entreprises qui répondent aux critères d'éligibilité et portent un projet de développement et de croissance nécessitant un investissement immobilier et générant des créations d'emplois.

### **Un contexte favorable pour recentrer et muscler le soutien aux entreprises dans le cadre de la relance**

- 50 dossiers depuis 2000, soit 46 bénéficiaires pour 4,6 M€
- En 2021, 140 K€ pour 4 dossiers : LahFer, Groupe Blazquez, Afigec, Codepar
- En cours : Jules Tournier (6,5 M€), Coprover (4,6 M€), Lautier Germiflor (3,6 M€)
- Un investissement immobilier total de 14,7 M€ et 15 créations d'emploi

### **Mise en place du nouveau règlement des aides immobilières**

Trois principaux objectifs :

- maintenir le soutien aux entreprises,
- clarifier les règles d'intervention,
- préserver la capacité contributive de la Communauté d'agglomération.

Par ailleurs, la démarche co-construite entre l'État et les Régions, animée à travers le programme Territoires d'Industrie et désormais intégrée dans le Plan de Relance, représente une opportunité pour impulser une dynamique de projets d'investissements, corrélée à la création d'emplois dans des secteurs industriels stratégiques et variés sur le territoire.

L'objectif de la Communauté d'agglomération dans ce cadre est de trouver des solutions de soutien aux entreprises en faveur des projets industriels les plus structurants, permettre l'accélération des

investissements des entreprises et de mener une action rapide au plus près des acteurs du territoire.

### **La poursuite des projets d'aménagement économique**

La Communauté d'agglomération s'engage à développer les services et équipements pour améliorer le cadre de vie des entreprises et des salariés, à optimiser le foncier, densifier les espaces existants, pour assurer l'accueil d'activités industrielles et tertiaires dans des conditions propices.

L'année 2021 a permis de poursuivre la remise à niveau des zones d'activité avec des travaux d'entretien courant confiés aux communes et des travaux de restructuration engagés par la Communauté d'agglomération.

À titre d'exemples

- rénovation complète de voie,
- réfection du réseau de collecte des eaux pluviales et du réseau des eaux usées,
- enfouissement des réseaux aériens,
- rénovation de l'éclairage public,
- réaménagement des trottoirs.

La ZAC du Causse étant définie comme un site stratégique, support de filières d'excellence économique avec un rayonnement aux échelles régionale, nationale ou européenne, les études pré-opérationnelles réalisées en 2021 permettent d'envisager les futurs aménagements.

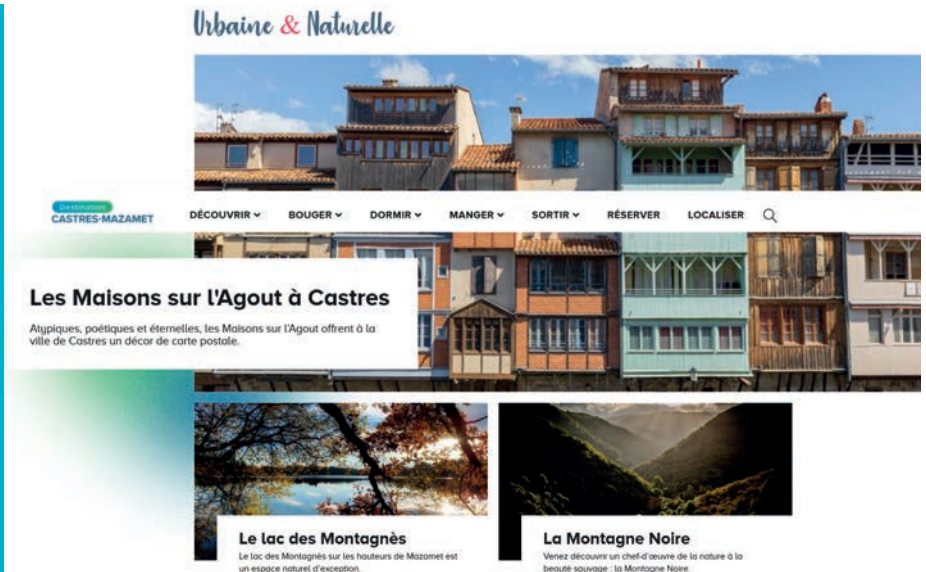
### **LES ACTIONS EN COURS**

Compte tenu de la situation économique singulière, la Communauté d'agglomération maintient l'ambition pour l'avenir économique du territoire et poursuit l'impulsion d'un nouvel élan afin de proposer un cadre économique et environnemental adapté à chaque projet d'entreprise.

- Anticiper les réponses aux enjeux de ré-industrialisation, de relocalisation, de Made in France, d'innovation,
- conforter le rôle de l'agglomération en tant qu'acteur de proximité et de facilitateur des entreprises,
- poursuivre l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets,
- poursuivre les projets d'aménagement des zones d'activité.



Réorganisation interne et poursuite du développement de l'offre : randonnées, visites d'entreprises, produits pêche, tourisme d'affaires...



# LE TOURISME

**A**près avoir mis en place son plan d'actions, l'Office de Tourisme a réattribué à son personnel de nouvelles fonctions et missions en adéquation avec le niveau de compétences de chacun.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

- Mise en place de circuits Runnin'City. Ce travail a été mené en collaboration avec le service des sports des mairies de Castres, Labruguière et Mazamet. Cinq parcours de Running ont été proposés de 5 km à 10 km. L'application guide l'utilisateur dans la ville de son choix au travers de ses points d'intérêt : monuments, bâtiments, ponts, parcs, musées, rues...
- Réalité virtuelle : réalisation de 5 films par drone sur les communes de Castres, Labruguière et Mazamet. À visionner avec des lunettes 3D dans les points d'accueil de l'Office de Tourisme.
- Mise en place de réunions avec tous les référents tourisme des communes de l'agglomération.
- Acquisition de logiciels adaptés (Gestion de la Relation Client/Réceptif).
- Package de journées de visites à vendre aux professionnels de santé en collaboration avec la technopole pour la e-santé.
- Réseaux sociaux, fusion des deux pages Facebook et ouverture du compte Instagram de la destination.
- Concours photos sur six mois pour consolider la photothèque, avec remise de prix de produits locaux.
- Mise en place d'un plan de communication national et local pour renforcer la visibilité de la destination.
- Refonte de la boutique avec une plus grande diversité des produits locaux.

**133 141**  
visiteurs sur le site internet

**12 844**  
abonnés Facebook

**1 117**  
abonnés Instagram

**651**  
personnes  
pour les visites guidées

**+ 23 %**  
de fréquentation  
par rapport à 2020

=

pour un total de

**26 900**  
personnes

- Identification des chemins de randonnées (QR Codes, référencement...).

## LES ACTIONS EN COURS

- Ouverture d'une billetterie avec mise en avant du tourisme de savoir-faire.
- Travail en collaboration avec les Laboratoires Pierre Fabre.
- Embauche d'une alternante pour développer le tourisme d'affaires, à partir de septembre.
- Développement des séjours réceptifs (golf, randos, vieilles voitures, culturels...).
- Nouvelle organisation des partenariats (gratuité pour tous, refonte des éditions).
- Plan vélo/plan pêche avec la fédération départementale.
- Nouveau site internet pour la fin de l'année.

# L'AÉROPORT DE CASTRES-MAZAMET

L'activité de la plateforme reprend mais ne retrouve pas encore la fréquentation d'avant crise. La Communauté d'agglomération maintient son engagement financier à hauteur constante.



**M**algré une reprise timide du trafic en 2021, la Communauté d'agglomération assume ses engagements financiers qui demeurent inchangés au titre du fonctionnement du Syndicat mixte de l'Aéroport et de la convention Obligations de Service Public (OSP) pour la ligne Castres-Paris avec Air France.



**25 816**  
passagers



**1 009 vols**

## LES ACTIONS RÉALISÉES

En 2021, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a maintenu son soutien à la plateforme aéroportuaire compte tenu de l'intérêt général que représente cette ligne aérienne et de son importance pour le développement économique.

## LES ACTIONS EN COURS

La convention OSP pour la ligne Castres-Paris avec Air France ayant démarré depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019 et arrivant à échéance le 31 mai 2023, l'année 2022 va permettre de lancer l'appel d'offres pour choisir le prestataire sur la période 2023-2027.

La Communauté d'agglomération participe à hauteur de

**882 000 €**

soit **742 000 €**

pour le financement de la ligne aérienne

et **140 000 €**

pour le déficit de la plateforme

# A69 : L'AUTOROUTE SE PRÉCISE

Infrastructure essentielle pour l'aménagement du territoire et le développement économique du bassin de Castres-Mazamet, la liaison autoroutière Castres-Toulouse a franchi en 2021 une étape décisive avec sa mise en concession.

## Désignation d'un concessionnaire pour la future A69 entre Castres et Verfeil

Engagée en 2020, la procédure d'appel d'offres pour la mise en concession de la liaison autoroutière Castres-Toulouse s'est conclue en 2021 par le choix du groupe de travaux public NGE-Nouvelles Générations d'Entrepreneurs, qui aura en charge la conception, le financement, la construction et l'exploitation de la future autoroute A69.

L'annonce en a été faite le 25 septembre 2021, à Lagarrigue, par le Premier ministre Jean Castex, lors d'une réunion avec les élus locaux et les acteurs socio-économiques.

Le projet retenu repose sur la qualité technique et environnementale, une politique tarifaire attractive et une subvention d'équilibre réduite.

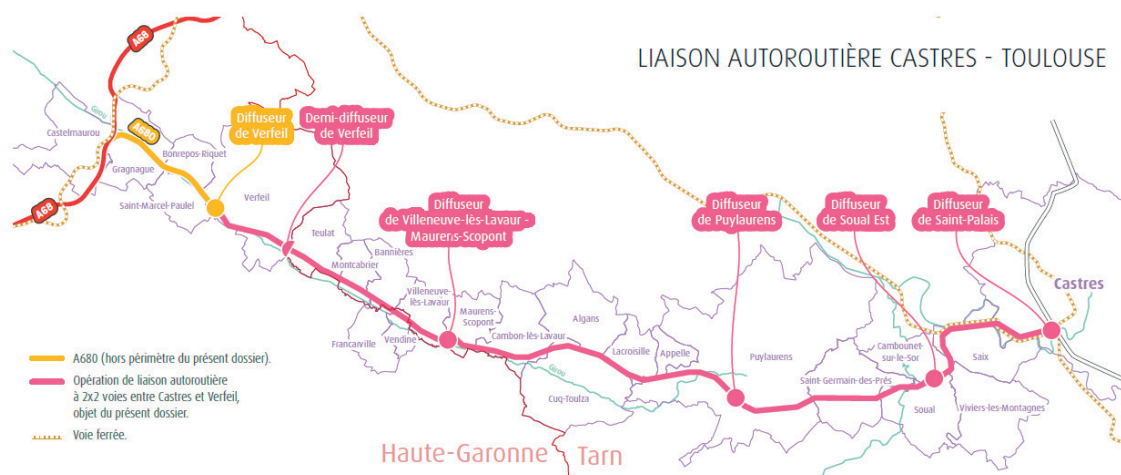
### LES ACTIONS RÉALISÉES

- Les pourvois déposés par les opposants au projet autoroutier ont été rejetés par le Conseil d'État, ce dernier concluant à la validité des études menées et à la prise en compte satisfaisante des enjeux environnementaux.
- Le territoire est resté mobilisé face au risque de nouveaux reports et retards du projet. Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est notamment intervenu auprès du Ministre chargé des Transports, conjointement avec les présidents des Communautés de Communes Sor-Agout et Laurécois Pays-d'Agout, le député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Tarn et plus de 80 maires tarnais, pour réaffirmer le caractère vital et urgent de la liaison autoroutière A69.
- Après la désignation en septembre du groupe NGE-Nouvelles Générations d'Entrepreneurs, la concertation a commencé entre les élus locaux et le futur concessionnaire pour finaliser le projet.

Par ailleurs, un Directeur de projet A69 a été nommé par l'État à la Préfecture du Tarn pour accompagner la valorisation du projet de liaison autoroutière Castres-Toulouse.

### LES ACTIONS EN COURS

- Du 17 janvier au 18 février 2022, une enquête publique parcellaire a été ouverte. Elle a eu pour objet de définir avec précision les emprises nécessaires à la réalisation du projet et identifier les propriétaires et personnes concernées.
- Le décret portant sur le contrat définitif de concession a été publié le mardi 19 avril 2022 au Journal Officiel, confirmant l'attribution de la concession au groupe NGE. Il s'agit d'une avancée majeure, 4 ans après la déclaration d'Utilité Publique de la liaison à 2x2 voies entre Castres et Verfeil.
- La société de concession ATOSCA, spécialement dédiée à l'autoroute a été créée en 2022.



Nouvelle version du Programme d'Aménagement et de Développement Durable, inventaire des espaces disponibles, intégration des nouveaux objectifs de la loi Climat et résilience.

# LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

## LES ACTIONS RÉALISÉES

- Présentation au Bureau de la nouvelle version du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) afin de le débattre en comité syndical en mars. Un Comité technique s'est organisé avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) avant la réunion des Personnes Publiques Associées. L'État a pris acte du nouveau scénario et a réitéré sa proposition d'une réunion "de partage de nos réflexions sur le devenir du territoire et effets de l'autoroute".
- Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, poursuite du travail d'inventaire des espaces disponibles sur les zones d'activités et les friches. Préparation de cartes A0 en vue de la réalisation de trois ateliers en mai.
- Travail sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui est le document opposable

juridiquement. Réalisation de trois ateliers les 20 et 21 mai. Les échanges se sont appuyés sur trois cartes A0 à l'échelle du SCoT ainsi que des supports méthodologiques pour chacun des thèmes. Le but est de spatialiser, voire quantifier, les grandes orientations définies dans le PADD par secteurs géographiques. Une première version du DOO est formalisée sur toutes les thématiques (sauf commerce) à partir du contenu des ateliers avec deux options de surfaces pour l'habitat et l'économie.

- Au cours d'un atelier complémentaire sur le commerce, la décision d'élaborer un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) afin de consolider le contenu du SCoT a été prise.
- Avis du SCoT sur le PLUi arrêté de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire. Mi-novembre, échanges en Bureau sur la loi Climat et Résilience et ses conséquences en terme de réduction de consommation d'espaces. Alternatives : reprendre les travaux effectués afin d'intégrer les nouvelles obligations de la loi ou poursuivre sur les bases du PADD actuel, pour ensuite opérer une modification simplifiée afin d'être conforme à la loi en août 2026. Fin 2021, choix du bureau d'études DAACL.

Scénario du PADD à l'horizon 2040 sur les 3 EPCI du SCoT :

**+ 25 000 habitants**



**soit 14 650 logements à produire**



**25%** de remise sur le marché de logements vacants  
**75%** de logements neufs, (4 400 logements en densification urbaine 6 600 logements en extension urbaine.

**+ 495 ha** pour l'habitat

**+ 500 ha** pour les activités économiques

**+ 40 ha** pour les équipements publics.

Les besoins fonciers estimés sont de



## LES ACTIONS EN COURS

- Approfondissement de la quantification des objectifs du DOO par secteurs géographiques au regard du nouvel objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) de la loi Climat et résilience et de sa traduction dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
- Réalisation des deux phases du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) : le diagnostic tout d'abord puis la phase d'enjeux-scénarii ensuite pour la stratégie d'implantation du commerce et la rédaction du document. Le SCoT participe également à la conférence des SCoT pour élaborer une proposition de territorialisation de la baisse de -50% de consommation d'espace dans le SRADDET Occitanie.

Sensibilisation et projets innovants pour le Plan Climat Air Énergie Territorial : énergie, mobilité, alimentation...



# LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL



**A**près la réalisation du diagnostic territorial, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) s'attache à définir un nouveau programme d'actions décliné sur six années. Objectif : réduire l'émission de gaz à effet de serre et poursuivre de façon concrète la dynamique d'économie d'énergie.

L'élaboration du PCAET se poursuit en 2021 avec la mise à jour du diagnostic territorial, la construction de la stratégie territoriale ainsi que l'élaboration des premières pistes d'actions.

Un événement marquant a été la concertation préalable du PCAET qui a duré cinq semaines, du 8 novembre au 12 décembre 2021. Durant cette concertation, une plateforme en ligne a été mise en place afin que le public puisse s'informer, prendre

connaissance des enjeux du Plan Climat et déposer des remarques sur le PCAET et sur l'organisation du Forum Énergie Climat. Cette rencontre avec les partenaires locaux a permis d'échanger et d'apporter des éléments concrets quant aux premières pistes "actions énergie climat" du territoire.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

- L'année 2021 a été l'occasion de réaliser le diagnostic territorial du PCAET de la Communauté d'agglomération et également de répondre à des appels à projets régionaux et nationaux pertinents dans le domaine de l'énergie et de la mobilité. Ces appels à projets traduisent la dynamique du territoire sur des projets d'envergure, innovants et entrent dans le cadre des orientations à intégrer dans le futur PCAET.

## LES ACTIONS EN COURS

- L'élaboration du PCAET se poursuivra avec la mise à jour de la stratégie territoriale. Parallèlement aura lieu la sélection des actions retenues pour réduire efficacement les consommations d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre. Ce programme d'actions sera décliné à l'échelle du territoire et mis en œuvre dès l'adoption du PCAET.
- Par ailleurs, la Communauté d'agglomération a été retenue aux 2 appels à projets pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) dès 2022.

Effectif étudiant en progression constante, nouvelles formations, dynamique de partenariat : le site d'Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation s'inscrit dans le développement d'un territoire universitaire d'équilibre.

### LES ACTIONS RÉALISÉES

Depuis la mise en œuvre de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, l'État a réduit la possibilité de création de nouveaux postes et les universités sont confrontées à une érosion de leurs moyens. Dans le secteur secondaire, les lycées peuvent développer leurs formations post-bac, mais à moyens constants.

Pour entretenir la dynamique du site d'Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation de Castres-Mazamet et concourir à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes, à leur réussite et à leur insertion économique et sociale, le soutien de la Collectivité est déterminant.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, associée au Conseil départemental du Tarn dans le Syndicat mixte constitué à cet effet, y a consacré en 2021, comme chaque année, des moyens importants : mise à disposition de ressources humaines (plus de 100 k€), crédits de fonctionnement (plus de 250 k€) et d'investissement (600 k€ à l'opération de réhabilitation de l'IUT).

Pour l'année 2021-2022, malgré les difficultés auxquelles les villes et agglomérations moyennes sont confrontées pour développer l'enseignement supérieur, l'effectif global s'établit à 2 205 étudiants dans les 20 établissements du site.

L'effectif du site enregistre ainsi une progression d'un peu plus de 10 % de hausse sur les trois dernières années ; cette augmentation, quoique modeste, traduit le dynamisme des établissements qui consacrent des efforts importants pour développer en permanence l'offre, malgré les contraintes qui pèsent sur les moyens dont ils peuvent disposer.

# ÉTUDIER À CASTRES-MAZAMET



Le site d'Enseignement Supérieur-Recherche-Innovation de Castres-Mazamet contribue ainsi à faire du Tarn, par ses effectifs étudiants, un territoire universitaire d'équilibre de premier plan parmi les 13 départements de la Région Occitanie.

En 2021, l'École Supérieure du Numérique créée à Castres par la CCI du Tarn en partenariat avec l'École d'ingénieurs 3iL a complété son Bachelor "Concepteur de Systèmes d'information" par l'ouverture de deux parcours de Masters : "Manager de solutions digitales et data" et "Expert réseaux infrastructures et sécurité".

Parallèlement, une étude de faisabilité et de programme immobilier, de niveau "Programme Technique Détaillé" a été réalisée, portant sur la réalisation des bâtiments du "Campus de l'alternance" que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn veut implanter. Le projet porte sur la construction d'un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> pouvant accueillir 250 apprenants, sur un terrain de 8 000 m<sup>2</sup> situé entre le restaurant universitaire du CROUS et l'École d'ingénieurs ISIS, acquis à cet effet à la ville de Castres. Il s'agit d'un investissement de 4 Millions d'euros que la CCI du Tarn souhaite concrétiser en 2023 avec le soutien de la Région Occitanie, de l'Etat, du Département du Tarn et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.



### LES ACTIONS EN COURS

- Soutien à l'École d'ingénieurs ISIS pour qu'elle poursuive son développement et maintienne son positionnement d'école pionnière dans le domaine du numérique et de la santé : le partenariat avec l'INSA pour les deux années post-bac et le cursus d'ingénieurs par la voie de l'apprentissage ont permis une progression des effectifs ; pour la nouvelle direction de l'école, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'enjeu est d'être en Région Occitanie un relais des initiatives nationales actuelles en numérique et santé.
- Poursuite du partenariat avec l'IUT qui, en plus de ses quatre départements existants, projette l'ouverture d'un cinquième département en informatique ; cette ouverture, initialement prévue en 2021, est reportée en 2023, simultanément avec la mise en œuvre de la réforme du cursus des IUT, qui va passer de 2 à 3 ans, le Diplôme Universitaire de Technologie devenant Bachelor Universitaire de Technologie.
- Appui à l'ENSAV pour la création d'une filière Licence-Master ; ce projet, sous l'égide de l'Université Toulouse Jean Jaurès à laquelle l'École est rattachée, doit permettre la création d'une véritable antenne de l'école sur le site, avec une filière complète Licence – Master 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années autour d'une spécialité en réalité virtuelle augmentée ayant une visibilité au niveau national.
- Recherche avec les établissements autres qu'universitaires d'opportunités complémentaires pour développer l'offre de formation jusqu'à bac+5, en particulier dans le domaine du numérique et de l'informatique où des réponses doivent être apportées aux besoins du marché de l'emploi, comme le fait déjà l'École Supérieure du Numérique.



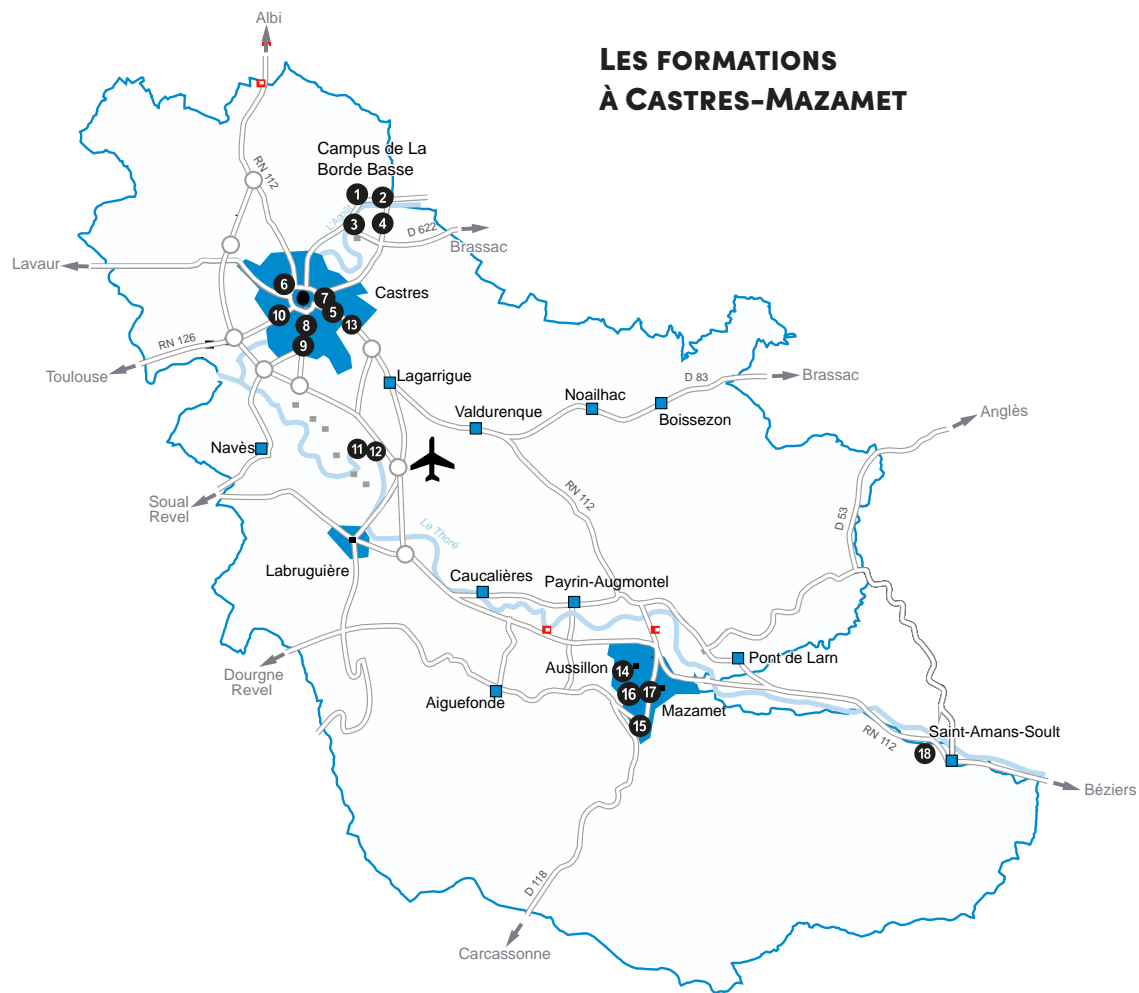
**2 205** étudiants



**20**  
établissements universitaires  
ou secondaires, publics  
ou privés



**+ de 50** formations



## LES FORMATIONS À CASTRES-MAZAMET

- 1 Université Paul Sabatier IUT A site de Castres**
    - DUT Chimie
    - DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet
    - DUT Packaging Emballage et Conditionnement
    - DUT Techniques de Commercialisation
    - Licence professionnelle Génie de la Formulation
    - Licence professionnelle Chimie, Analyse et Qualité
    - Licence professionnelle Communication Digitale et Webmastering
    - Licence professionnelle Pilotage des Activités Logistiques et Industrielles
    - Licence professionnelle Contrôle Qualité et Management des Processus Industriels
    - Licence professionnelle Design et Réalisation d'Applications Mobiles
    - Licence professionnelle Marketing Digital e-business
    - Doctorants / Post-doctorants
  - 2 Lycée de La Borde Basse**
    - CPGE Maths Physique et Sciences de l'Ingénieur
    - BTS Management Commercial Opérationnel
    - BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
    - BTS Bioqualité
    - BTS Maintenance des Systèmes Option Systèmes de production
    - BTS Bio Analyses et Contrôles
    - BTS Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie
    - DEUST Préparateur en pharmacie
    - Licence Chef de Projet Evènementiel campus 2023 (GRETA)
  - 3 INU Jean-François Champollion École d'Ingénieurs ISIS**
    - Formation d'ingénieur Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
    - Parcours d'ingénieur en apprentissage
  - 4 Université Jean Jaurès École Nationale Supérieure d'AudioVisuel**
    - Licence professionnelle Création infographique appliquée à l'audiovisuel
  - 5 Centre Hospitalier InterCommunal du Pays d'Autun - Université Paul Sabatier Institut de Formation aux Métiers de la Santé**
    - Formation d'Aide soignant(e)
    - Formation d'infirmier(ère)
  - 6 Lycée et centre de formation de La Salle**
    - BTS Electrotechnique
    - BTS Fluide énergie domotique option Génie climatique et fluide
    - BTS Maintenance des Systèmes option Systèmes de Production
    - BTS Services Informatiques aux Organisations
  - 7 Lycée Notre-Dame**
    - BTS Assistant(e) de gestion de la PME / PMI
    - BTS Management Commercial Opérationnel
    - BTS Support à l'action managériale
  - 8 Lycée Anne Veaute**
    - BTS Opticien Lunetier
    - BTS Prothésiste Orthésiste
  - 9 Lycée Le Sidobre**
    - BTS Systèmes constructifs bois et habitat
  - 10 CCI du Tarn Purple Ecole Supérieure du Numérique du Tarn**
    - BTS Management Commercial Opérationnel
    - BTS négociation et digitalisation de la relation client
    - Bachelor Concepteur de Systèmes d'Information
    - Manager de solutions digitales et data
    - Expert réseaux infrastructures et sécurité
  - 11 École Régionale du Numérique**
    - Développeur(se) web/web mobile (en cours de renouvellement)
  - 12 École Nationale Supérieure des Mines Plateforme de galénique avancée GALA**
    - Doctorants / Post-doctorants
  - 13 SGI centre de formation aux métiers de l'animation et du sport**
    - DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle (mention développement de projets, territoires et réseau)
  - 14 Lycée Soult-Riess**
    - Mention complémentaire technicien(ne) en soudage
    - BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques
    - BTS Métiers des services liés à l'environnement
  - 15 Lycée Jeanne d'Arc**
    - BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
  - 16 Institut de Formation au Commerce International de Mazamet**
    - Manager du développement d'affaires internationales
  - 17 CCI du Tarn École d'Orthopédie-Orthésiste-Podologie**
    - Diplôme Orthopédiste-Orthésiste-Podologiste
  - 18 Lycée forestier André Alquier**
    - BTSA Gestion forestière
- Niveaux de formation
- = Bac + 1
  - = Bac + 2
  - = Bac + 3
  - = Bac + 5
  - = Bac + 8



Au service d'une vision à long terme, les contrats territoriaux permettent de soutenir les opérations stratégiques du projet de territoire.

# LES CONTRATS TERRITORIAUX

## LES ACTIONS RÉALISÉES

Cadre stratégique du projet de territoire, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) a vu le jour en 2021 et constitue un nouveau cadre de dialogue faisant converger les priorités de l'État et les projets du territoire dont le périmètre est l'échelle intercommunale. Par ailleurs, au titre du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée 2018-2021, six opérations ont été inscrites au programme opérationnel 2021, principalement dans les domaines suivants : infrastructures culturelles et

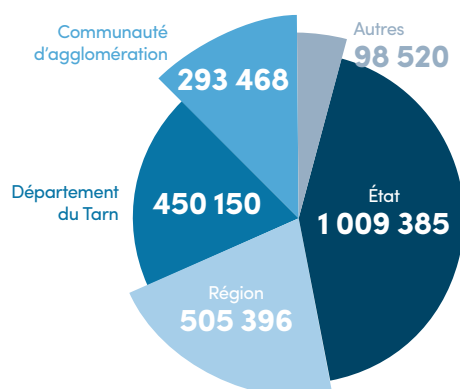
sportives, développement et valorisation des bourgs-centres, accessibilité et rénovation énergétique des bâtiments recevant du public et aménagement des espaces publics. Au titre du Contrat Atouts-Tarn, le Département du Tarn a également été partenaire de ces opérations.

## LES ACTIONS EN COURS

Plusieurs contrats pour le financement des programmes pluriannuels d'investissements communautaires et communaux sont arrivés à échéance fin 2021. L'année 2022 s'annonce comme une nouvelle période de contractualisation entre la Communauté d'agglomération et ses partenaires afin de renouveler les partenariats existant avec la Région Occitanie (Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et contrats Bourgs-Centres), le Département du Tarn (Contrat Atouts-Tarn) et l'État (Contrat de Plan État-Région).

### PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2021 DU CTO

AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES (€)



## Projet de territoire 2030

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans l'élaboration de son projet de territoire avec un groupe de travail d'élus et sur le fondement de ses documents de programmation, d'aménagement, de planification et d'orientations stratégiques. Approuvé en conseil communautaire le 13 décembre 2021, le Projet de territoire 2030 de l'agglomération de Castres-Mazamet a été écrit autour de quatre ambitions : le développement économique et touristique, la qualité du cadre de vie, l'accessibilité du territoire et l'attractivité du territoire.

## Programme opérationnel 2021 du Contrat Territorial d'Occitanie (CTO) :

Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Coût en € HT	Aides publiques sollicitées
<b>DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DES BOURGS-CENTRES</b>			
Programme de rénovation des façades 2020	Labruguière	51 816	37 752
<b>INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS CULTURELLES, TOURISTIQUES ET SPORTIVES</b>			
Création de deux salles de cinéma supplémentaires à l'Espace Apollo	Mazamet	656 000	337 232
Rénovation du centre équestre de la Borde Basse	Castres	722 094	379 121
<b>ACCESSIBILITÉ ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC</b>			
Rénovation énergétique du groupe scolaire de la Naure	Payrin-Augmontel	252 756	202 203
<b>AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS</b>			
Voie verte de liaison avec le nouveau collège de Lameilhé à Castres	Castres	1 213 717	970 973
Création et aménagement de liaisons douces	Labruguière	618 878	429 638
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>3 515 261</b>	<b>2 356 919</b>

# LES FONDS DE CONCOURS

## un dispositif de soutien aux actions des communes membres

Patrimoine, accessibilité, équipements publics : les fonds de concours accompagnent les projets communaux.

### LES ACTIONS RÉALISÉES

Opérations ayant bénéficié d'un fonds de concours de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet au cours de l'année 2021 :

#### AIGUEFONDE

- Réfection des façades de l'ancienne poste

#### AUSSILLON

- Mise aux normes d'accessibilité des établissements communaux recevant du public - Programme 2020 - Salles Devès et Costis

#### BOISSEZON

- Création de toilettes publiques PMR

#### CASTRES

- Rénovation du musée Goya - Volet muséographique
- Rénovation des façades de l'hôtel de ville et du musée Goya - Volet Monuments Historiques

#### CAUCALIÈRES

- Réfection de la toiture de la mairie

#### Travaux de voirie :

Aiguefonde, Boissezon, Navès, Noailhac, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

#### LAGARRIGUE

- Travaux divers gîte communal

#### NOAILHAC

- Mise en sécurité de la traversée du hameau de Pont-Carral

#### PAYRIN-AUGMONTEL

- Travaux d'accessibilité de l'école de La Naure
- Acquisition de mobilier et de matériel informatique pour l'école de La Naure

#### PONT DE LARN

- Construction d'une halle couverte au boudrome

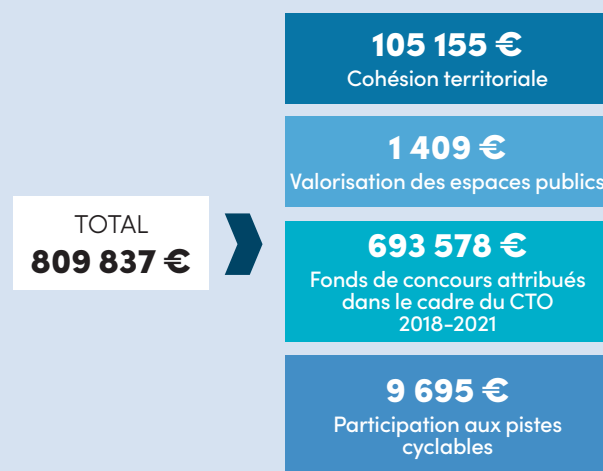
#### VALDURENQUE

- Création d'une piste cyclable rue de l'Autan

La Communauté d'agglomération n'intervient pas dans le champ des compétences que les communes ont conservées, au nom des principes de spécialité et d'exclusivité. Les fonds de concours constituent cependant l'exception permettant à un EPCI d'aider ses communes à assumer une charge, souvent de centralité, qui n'a pas été mutualisée ou qui intéresse plusieurs communes membres. Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. C'est dans ce cadre que la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a mis en place son dispositif général d'intervention. Décliné en fiches thématiques, il est doté d'une enveloppe annuelle de 880 000 €, complétée par un fonds de soutien annuel de 100 000 € réservé aux investissements dans les domaines publics et privés des communes non urbaines et par une aide supplémentaire accordée aux communes de Boissezon et de Caucalières dans la limite de 60 000 € par commune et par mandature.

### MONTANT DES FONDS DE CONCOURS

attribués par le Conseil de la Communauté d'agglomération par thème :



Traitement des eaux usées, eaux pluviales urbaines, infrastructures : l'assainissement, un défi permanent à relever.



La Communauté d'agglomération a en charge pour l'assainissement collectif :

**72 km de réseau / 7 stations d'épuration**

**13 000 habitants** disposent d'un assainissement individuel

# L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

## LES ACTIONS RÉALISÉES

- Compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été approuvé par le Conseil communautaire. En suivant, le Conseil a approuvé la délégation de la compétence GEPU aux 14 communes membres.
- Compétence assainissement : réalisation d'une campagne de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) sur la station d'épuration industrielle de Labruguière, estimation des taux de boues sur les stations d'épuration concernées.

Les principaux travaux ont concerné la commune de Labruguière pour une casse accompagnée d'un effondrement du réseau d'assainissement.

Au niveau des études, il convient de noter :

- la poursuite du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de Labruguière,
- le lancement d'une mission de Maîtrise d'Œuvre (MOE) pour l'assainissement des hameaux de Pont du Grel, Le Colombier et La Rive à Noailhac.

## LES ACTIONS EN COURS

- Lancement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines à l'échelle des 14 communes membres.
- Lancement d'une mission de MOE pour le projet

d'assainissement collectif prioritaire de la commune de Labruguière : hameaux des Tissous, des Gaux et des Bousquets.

- Lancement d'un groupement de commande entre la Société Publique Locale (SPL) Eaux de Castres Burlats, la Ville de Castres et la Communauté d'agglomération, pour la réalisation de passages caméra au sein des réseaux d'assainissement et pluviaux.
- Études et travaux de renforcement de l'assainissement des eaux usées avenue François Mitterrand à Labruguière.



**Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 marque le début du contrat d'affermage du service public de l'assainissement avec la SPL Eaux de Castres Burlats.**

Ce contrat concerne les communes de Boissezon, Labruguière, Navès, Noailhac et Valdurenque en 2021.

À noter que sur la commune de Castres, un contrat de concession du service public a été passé le 1<sup>er</sup> novembre 2019 avec la SPL Eaux de Castres Burlats.

Lutte contre l'habitat indigne, renouvellement urbain, logement social : la politique de l'habitat investit de multiples secteurs.

### LES ACTIONS RÉALISÉES

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été définitivement adopté le 1<sup>er</sup> mars 2021. Dès lors, la première décision de la Communauté d'agglomération a été de mettre en place le régime d'autorisation préalable de mise en location dit "permis de louer" sur le territoire communautaire par délibération du 28 juin 2021. Ce nouvel outil, inscrit dans la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, vise à améliorer la lutte contre l'habitat indigne.

Après avoir défini des secteurs géographiques précis, voire des catégories de logements ou ensembles immobiliers dans un périmètre distinct, la mise en location d'un bien par un bailleur est soumise à une autorisation préalable à la signature du contrat de location. Sont concernés les logements à usage de résidence principale, vides ou meublés, mis en location ou en relocation et appartenant à des propriétaires bailleurs privés (personnes morales ou physiques). L'autorisation préalable de mise en location dit "permis de louer" sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Deux études ont été engagées : une étude foncière sur le territoire de la Communauté d'agglomération, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur les cœurs de ville de Castres, Labruguière et Mazamet.

L'étude de définition de la stratégie foncière du PLH de la Communauté d'agglomération doit permettre d'affiner la connaissance du foncier disponible sur le territoire, d'identifier et de hiérarchiser les tenements fonciers porteurs d'enjeux. Il s'agit également pour les communes d'anticiper l'objectif de "zéro artificialisation nette" fixé en 2050 par la loi Climat et résilience du 24 août 2021.

Quant à l'étude sur l'OPAH RU, elle résulte du constat que, malgré les outils incitatifs mis en œuvre au cours

# LA POLITIQUE DE L'HABITAT

des décennies précédentes, les communes urbaines subissent des pertes d'habitants impactant l'attractivité commerciale et résidentielle de leurs cœurs de ville. L'objectif prioritaire de cette opération a pour but de résoudre les situations urbaines et sociales les plus difficiles, les problèmes liés aux logements vacants, insalubres et vétustes sur les centres anciens de Castres, Labruguière et Mazamet en proposant des outils adaptés.

### LES ACTIONS EN COURS

Les premiers permis de louer ont été accordés par la Communauté d'agglomération. L'instruction de ce dispositif se déroule en deux étapes. Les propriétaires d'un bien locatif situé dans le périmètre concerné, doivent fournir les documents permettant de traiter leur demande (Cerfa et dossier de diagnostics techniques à jour). Une fois le dossier réputé complet, une visite d'un agent de la Communauté d'agglomération est réalisée sur la base d'une grille d'évaluation pour vérifier le bon état du logement. Le délai d'un mois maximum est requis entre le dépôt de la demande complète et le permis de louer.

Les travaux de renouvellement urbain du quartier de Laden - Petit Train sont entrés dans leur phase opérationnelle avec la démolition de 36 logements et le choix de l'équipe d'urbanistes paysagistes chargée des aménagements extérieurs.



**Habitat privé :** bien que l'OPAH communautaire se soit achevée le 26 octobre 2020, des dossiers de demandes de subvention déposés par leurs propriétaires restent à solder. En 2021, 86 dossiers ont été traités. Ils ont été subventionnés par l'Agence Nationale de l'habitat à hauteur de 693 000 € et par la Communauté d'agglomération pour près de 70 000 € et représentent un coût de travaux de 1 474 000 € HT.



**Habitat public :** la Communauté d'agglomération a accordé 28 000 € d'aides à la réhabilitation et la construction neuve de 14 logements sociaux.

# LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au cœur des quartiers, actions et réflexions pour améliorer la vie quotidienne, en lien direct avec les habitants et les acteurs locaux.



## LES ACTIONS RÉALISÉES

**D**es marches exploratoires ont été organisées dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de Castres. Ce dispositif permet d'être à l'écoute des préconisations formulées par les habitants et notamment des femmes qui peuvent ainsi exprimer des propositions concrètes répondant à leurs attentes dans l'espace public. Il a été convenu de choisir comme premier terrain d'investigation, le quartier de Lameilhé.

Sur la base d'une grille d'observation, deux circuits ont été réalisés le 22 mars et ont regroupé divers acteurs : l'équipe chef de projet, le service Sécurité et Réglementation, le service de la voirie de la ville de Castres, les bailleurs sociaux, la Mission Locale et une quinzaine d'habitants du quartier.

Les services de la Ville et de la Communauté d'agglomération, les bailleurs sociaux ont pris en compte les dysfonctionnements relevés sur la circulation, l'entretien, les espaces collectifs et ont remédié à la plupart d'entre eux.

Les dispositifs "Quartiers d'été", "Quartiers d'automne" et "Quartiers solidaire", ont été reconduits en 2021 et sont venus étoffer la programmation initiale validée par le comité de pilotage du 12 mars 2021.

La Communauté d'agglomération a embauché un adulte relais chargé de la mise en place et du suivi des conseils citoyens le 3 juin 2021. Le Conseil citoyen est une instance où des habitants et représentants

d'acteurs locaux (associations d'habitants ou de commerçants...) proposent des actions pour améliorer la vie quotidienne dans un esprit de respect et d'investissement.

Une collaboration entre le SIG et le service Habitat et Politique de la ville a permis de mettre à disposition une cartographie interactive en matière d'actions de lutte contre l'illettrisme ou l'illectronisme et d'apprentissage du français. L'offre est répertoriée géographiquement sur le territoire de la Communauté d'agglomération et permet aux acteurs sociaux d'orienter les personnes en fonction de leurs besoins.

## LES ACTIONS EN COURS

Le contrat de ville est prolongé jusqu'à fin 2023. Ce délai supplémentaire sera mis à profit pour réaliser une évaluation finale.

Cette expertise se fera à l'échelle départementale et ciblera prioritairement les actions, moyens, dispositifs les plus structurants de façon à apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville en tant qu'outil. Sept thématiques ont été retenues et confiées en tant que chef de file à chaque chef de projet des contrats de ville du Tarn.

Les deux chefs de projet du contrat de ville de la Communauté d'agglomération traiteront de la participation des habitants, des conseils citoyens, de l'implication des associations et du cadre de vie.

# OPTIMISER LA COLLECTE DES DÉCHETS

Amélioration du tri et de la collecte, gestion des biodéchets, compostage, méthanisation : la diminution et le traitement des déchets est devenu un enjeu majeur.



## LES ACTIONS RÉALISÉES

- Maintien de l'organisation des collectes pour l'habitant et des réorganisations au sein du service de collecte des déchets ménagers.
- Poursuite des travaux et échanges avec le syndicat Trifyl sur le projet d'usine de tri et de méthanisation des déchets ménagers résiduels.

La Communauté d'agglomération a participé à un test de collecte des biodéchets en mélange avec les ordures ménagères, proposé par le syndicat de traitement Trifyl. Cette expérimentation s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2021 sur les communes de Lagarrigue et Valdurenque. Il a été proposé aux habitants de séparer leurs biodéchets dans des sacs oranges et de les déposer dans le conteneur à déchets résiduels habituel.



**2 kg**

de biodéchets/habitant ont été collectés sur la durée de l'expérimentation

**30 %**

des foyers ont participé

## LES ACTIONS EN COURS

- Mise en place des moyens de communication et techniques pour l'extension des consignes de tri, effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Poursuite des suivis en porte à porte de la qualité du tri dans les bacs jaunes.
- Actions de nettoyage et de lutte contre les dépôts sauvages de déchets autour des points de collecte (appareils photos de surveillance) et transmission d'informations aux communes afin de permettre la verbalisation des contrevenants.
- Étude du volume limite de déchets collectés pour les producteurs qui ne sont pas des ménages pris en charge par le service de collecte des déchets ménagers.
- Proposition d'un nouveau règlement de collecte/guide de tri au Conseil communautaire.
- Suivi de l'avancement de la construction de l'usine de méthanisation des déchets ménagers résiduels à Labessière-Candeil et du nouveau centre de Tri de Trifyl à Labruguière.
- Participation à l'étude de collecte mutualisée des gros producteurs de biodéchets lancée par le syndicat Trifyl.

Information, sensibilisation, éducation : les actions de terrain viennent renforcer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

# RENFORCER LA PRÉVENTION



## LES ACTIONS RÉALISÉES

- Concertation publique pour le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2021.
- Partenaire de la Foire de la Récup et du Réemploi à Mazamet organisée par le Département.
- Promotion du compostage avec les distributions de composteurs individuels et stand d'animation dans différentes manifestations : Floriales, Marché aux Fleurs, Cinéfeuille, Journée jardin partagé de Laden.
- Visites et accompagnement des sites de compostage partagés.
- Distribution de 5 000 autocollants Stop-Pub.
- Détournement de 420 kg de coquilles d'huîtres sur le marché de Noël de Castres, vers l'entreprise Frayssinet, fabricant tarnais de fertilisants

- organiques.
- Tri du goûter : 240 litres de trognons de pommes récupérés à l'occasion du cross départemental, pour les poneys des Ecuries de La Millassole.



**865**

composteurs individuels

**6**

sites de compostage partagés

**4,4 kg**  
par habitant

de déchets textiles triés dans les bornes de récupération

La modernisation du parc de véhicules se conjugue avec l'adaptation des lignes, pour un réseau de transports gratuit plus accessible et adapté aux besoins des usagers.



# LE RÉSEAU LIBELLUS

## LES ACTIONS RÉALISÉES

Libellus continue d'adapter son réseau afin de répondre au mieux aux demandes des usagers.

- Grâce à un travail de proximité avec les différentes communes, Libellus adapte son réseau et ses arrêts en fonction des travaux réalisés notamment avec l'ouverture du collège Thomas Pesquet.
- Des tracés modifiés sont mis en place lors des travaux et des manifestations.
- La desserte des Montagnès pendant la saison estivale, suspendue en 2020 en raison des conditions sanitaires, celle-ci a pu être remise en place pour la saison 2021.
- Achat d'un bus neuf hybride de 12m.
- Mise en place d'un système de comptage des passagers dans l'ensemble des véhicules du réseau.
- En raison de la pandémie :
  - maintien des mesures sanitaires toute l'année,

- désinfection quotidienne des véhicules,
- mise à disposition de distributeurs de gel hydro-alcoolique pour les usagers,
- mise en place et affichage des mesures de distanciation.

## LES ACTIONS EN COURS

- Adaptation de certains horaires pour répondre aux contraintes et besoins du service.
- Poursuite du programme de mise en accessibilité des points d'arrêts.
- Achat via la CATP de bus neuf de 12m hybride en remplacement de véhicule ainsi que de deux navettes.
- Consultation pour le remplacement du SAEIV.
- Remplacement du dispositif de communication entre les véhicules et les contrôleurs.
- Étude sur l'opportunité de recours au biocarburant.

**28  
autobus**

**7  
minibus**

**1 minibus**  
adapté  
au transport  
des personnes  
à mobilité réduite

**1 véhicule  
de 7  
places**

**480 arrêts  
desservis**





Des lignes adaptées pour répondre à l'ouverture du nouveau collège Thomas Pesquet à Castres.

# LES TRANSPORTS SCOLAIRES

**L**ibellus continue d'assurer les lignes de transports scolaires en procédant à leur adaptation régulière. La création de points et/ou suppression intervient pendant l'été ou à la rentrée scolaire, en fonction des ajustements nécessaires liés aux inscriptions dans les établissements.

Une adaptation du réseau a été nécessaire pour répondre à l'ouverture du nouveau collège Thomas Pesquet.

Les transports scolaires sont effectués par l'intermédiaire de transporteurs privés.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

- Adaptation du réseau et des points d'arrêts en fonction des besoins.
- Mise en application des mesures gouvernementales sur les gestes barrières et le port du masque.



**5 000**  
élèves transportés  
quotidiennement



**400 points d'arrêts**  
desservis



# LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES ET LA PATINOIRE

En 2021, malgré la crise sanitaire qui a encore impacté leur fonctionnement, les équipements aquatiques ont commencé à voir le retour du public, dans des conditions d'accueil adaptées.

Une adaptation du fonctionnement des équipements sportifs a été nécessaire pour répondre aux exigences sanitaires liées au Covid-19 :

- instauration du pass sanitaire puis du pass vaccinal,
- gestion du public : respect des règles de distanciation et mises en place de mesures sanitaires (distributeurs de gel hydro-alcoolique, sens de circulation, port du masque, affichage, marquage au sol...),
- renforcement des protocoles de nettoyage et de désinfection.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

- Lancement de l'audit relatif à l'accompagnement sur la gestion des équipements aquatiques,
- réparation du système de production d'eau chaude,
- rénovation du hall d'entrée de l'Archipel,
- mise en conformité du groupe froid de la patinoire,
- sécurité : remplacement partiel de la détection incendie et des clapets coupe-feux.

## LES ACTIONS EN COURS

- Travaux d'accessibilité du complexe de l'Archipel.
- Réfection du revêtement des bassins extérieurs et de l'escalier intérieur de la piscine de l'Archipel.
- Poursuite des études concernant la piscine Caneton et le bassin nordique.



**172 341**  
**personnes accueillies**  
**en 2021**  
réparties entre  
le public (64 %), les scolaires (16 %)  
et les clubs et associations (20 %)



Un diagnostic hydraulique complet a été réalisé sur les ouvrages du barrage. Parallèlement, les aménagements se poursuivent sur ce site qui peut accueillir, en été, plus d'un millier de personnes par jour.



# LA BASE DE LOISIRS DES MONTAGNÈS



Pendant la saison estivale, **4 maîtres-nageurs sauveteurs** ont été présents chaque jour pour près de **500 heures** de surveillance de la baignade.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

Suite aux recommandations de la DREAL et du bureau d'étude en charge de l'auscultation du barrage, la Communauté d'agglomération a commissionné la société EMI Ingénierie pour réaliser un diagnostic des ouvrages hydrauliques du barrage. Ces investigations ont intégré :

- des inspections visuelles,
- des essais de manœuvre sur les vannes,
- des mesures sur les conduites afin d'évaluer d'éventuelles pertes d'épaisseur par corrosion,
- une inspection télévisée des conduites (ITV),
- des calculs de tenue en pression des conduites.

Elles ont permis d'aboutir sur un plan d'actions à court et moyen terme pour :

- des investigations complémentaires et/ou des travaux de remise en état, au niveau des équipements hydrauliques en exploitation, afin d'en assurer la pérennité,
- des investigations complémentaires et/ou des actions de sécurisation sur les équipements qui ne sont plus exploités, afin de se prémunir des risques de lachages d'eau non maîtrisées,
- des actions de sécurisation des accès pour le personnel d'exploitation.

Pour la deuxième année consécutive, une convention d'occupation du domaine public a été signée avec Wi'Fun, pour l'exploitation d'une activité commerciale : 1 000 m<sup>2</sup> de jeux gonflables aquatiques. Ces infrastructures ont ainsi été installées dans la zone de baignade du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021. Les travaux de renforcement de la station de potabilisation des Montagnès ont, comme prévu, nécessité la fermeture d'une partie du parking principal de la base de loisirs durant la majeure partie de l'année 2021. À ce jour, les travaux ne sont pas achevés.

## LES ACTIONS EN COURS

Les études de reconnaissance géotechnique du remblais aval du barrage vont se poursuivre en 2022. En effet, la technique utilisée en 2021 ne s'est pas avérée concluante vis-à-vis de la structure du remblai en place. Ainsi, le bureau d'étude BRLi, qui assiste la Communauté d'agglomération sur ces opérations, va proposer de nouvelles méthodes pour répondre au mieux aux attentes des services de l'État.

- La sécurisation des accès au barrage débutera en 2022. Les aménagements qui permettent la circulation du personnel à l'intérieur du barrage seront renforcés voire remplacés lorsque cela sera nécessaire.

- Une campagne de remise en état/ renouvellement des panneaux d'informations détériorés durant l'hiver a débuté.



Transport en bus **gratuit 2 fois par jour** depuis Mazamet et Aussillon



La fréquentation est pleinement liée aux **conditions météo**. Lors des journées de fortes chaleurs, ce sont plus d'un **millier de personnes par jour**, qui ont été accueillies.

# LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Face à la crise sanitaire, le réseau des médiathèques a multiplié ses actions pour aller à la rencontre du public et poursuivre sa mission de diffusion culturelle.



Cette année 2021 aurait pu n'être marquée que par une baisse de la fréquentation liée à l'épidémie de Covid, à l'obligation de présenter un pass sanitaire ou, à partir de septembre, à la fermeture pour travaux de la médiathèque de Castres-Sidobre... Cette année complexe, comme pour beaucoup de lieux culturels, a conduit le réseau à déployer toute son inventivité afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la lecture et de participer à des animations culturelles riches et variées. Conclusion de nouveaux partenariats pour maintenir les accueils de scolaires, actions hors-les-murs pour aller vers les personnes qui ne connaissent pas les médiathèques, redéploiement dans les médiathèques de Castres-Zola, Labruguière et Mazamet des bibliothécaires, des collections, des ateliers multimédia, des lectures pour les tout-petits... autant de propositions qui ont permis de maintenir un service de "lecture publique" de qualité au sein de la Communauté d'agglomération malgré les épreuves.

Cette année 2021 constitue en cela une étape supplémentaire dans la cohésion du réseau de médiathèques autour de l'objectif de permettre à

toute personne de participer à la vie culturelle de la Communauté d'agglomération.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

Au-delà de sa mission classique de prêt de livres (romans, documentaires, bandes dessinées, mangas, albums jeunesse, journaux...), jeux, CD, DVD et livres audio, le réseau des médiathèques est attaché à sa mission de rendre la vie culturelle accessible à tous. C'est pourquoi, il organise ou prend part à de nombreux événements culturels à l'occasion desquels il propose des animations et spectacles gratuits. Le réseau des médiathèques a participé à de nombreuses manifestations culturelles nationales ou locales en organisant des animations, en programmant des spectacles ou en préparant des sélections de documents. En voici quelques exemples :

### En juin :

- Dans le cadre du Festival "Cinéfeuille, jardins et paysage" : spectacles, ateliers, prêts surprises, expositions et lectures pour les tout-petits.
- Dans le cadre du Festival international de littérature "Le Marathon des Mots" : lecture d'Arsène Lupin par le comédien Bruno Putzulu.



**1 334** nouveaux adhérents  
**2 841** réinscriptions  
**95 663** réservations de documents  
**255 039** prêts  
**12 163** nouveaux documents achetés  
**47** classes accueillies dans le réseau

#### En juillet :

Le réseau des médiathèques a investi le Parc Gourjade pour y organiser des animations dans le cadre de la fête nationale du livre jeunesse "Partir en livre".

Chasses au trésor, spectacles, jeux et ateliers (en partenariat avec l'Archéopole) ont ponctué ces quinze jours, autour du thème "Mer et Merveille".

Les visiteurs de ce magnifique parc castrais ont aussi bénéficié d'un coin lecture ombragé spécialement aménagé par les bibliothécaires. Plus de 450 personnes ont participé à l'événement.

#### En septembre :

Dans le cadre du Festival international du Polar Lisle Noir : animation d'une rencontre avec l'autrice Sophie Hénaff.

#### En octobre :

Dans le cadre de Jap'in Tarn à Mazamet : animation d'ateliers créatifs, espace lecture et table de jeux.

#### En novembre :

Dans le cadre du Festival "Le Mois du film documentaire" : projections de films suivies de rencontres et d'un spectacle.

#### En décembre :

Dans le cadre de la journée Extra OrdinaireS de Labruguière : prêt de documents et animation d'ateliers adaptés à différentes formes de handicaps, projection de films et échanges avec des associations autour de l'accessibilité des médiathèques.

#### Le réseau des médiathèques est également à l'origine d'événements locaux récurrents :

- le Festival de l'Illustration jeunesse : la troisième édition de ce festival, exceptionnellement reportée de mars à septembre 2021, a été consacrée à la technique du papier découpé. Au programme, des ateliers créatifs animés par des illustrateurs reconnus, des spectacles, une chasse au trésor et des expositions.
- en décembre, un mois dédié à la jeunesse dans toutes les médiathèques a permis de proposer spectacles, ateliers et expositions autour des « Pirates, héros de notre enfance ».



En dehors de ces événements, dans les médiathèques de Castres, Labruguière et Mazamet les bibliothécaires ont animé :

- des ateliers multimédia : accompagnement personnalisé, ateliers thématiques en groupe, ateliers de généalogie,
- des lectures pour les tout-petits : Racontines pour les 0-4 ans et Malles aux histoires pour les 4-6 ans,
- des siestes musicales : moments de relaxation en musique à l'issue duquel les titres écoutés, issus de la collection de CD des médiathèques, peuvent être empruntés,
- des accueils de groupes : écoles, crèches, assistantes maternelles ou de structures médico-sociales de l'agglomération,
- deux jurys composés de lecteurs du réseau : le Prix du Marque Page (romans) et le Prix Mang'akiba (mangas).

#### LES ACTIONS EN COURS

Des partenariats :

- avec le Bolegason et l'Ecole des Beaux-Arts de Castres autour du Festival de l'Illustration Jeunesse,
- avec Loisirs Centre autour du multimédia,
- avec des structures médico-sociales pour faciliter l'accessibilité des médiathèques aux personnes en situation de handicap,

Des changements :

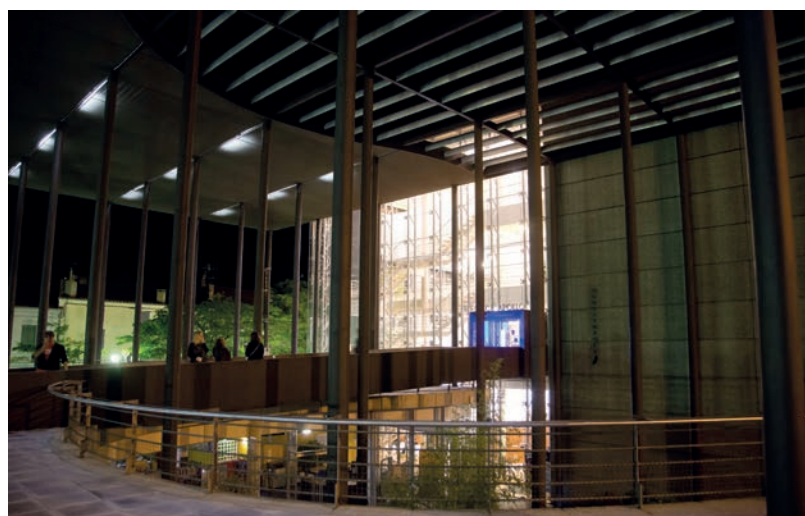
- des vidéos originales de présentation des collections et actions culturelles diffusées sur la chaîne Youtube du Réseau des médiathèques et sur son compte Facebook,
- développement de nouveaux services : prêt de lecteurs CD et DVD pour accompagner les collections musique et livres audio ; prêt et écoute sur place de disques vinyles ; boîte à retour de livre 24h/24 devant la médiathèque Castres-Zola,
- réaménagement des médiathèques de Castres et de Mazamet.



Suivez-nous sur Facebook !  
 @mmediatheque

# L'ESPACE APOLLO

Malgré un accueil du public encore limité par la crise sanitaire, l'Espace Apollo Michel-Bourguignon a préparé l'avenir avec le projet de création de deux nouvelles salles de cinéma.



La Régie Apollo assure deux grandes missions complémentaires, dans le cadre de la gestion et de l'animation de l'Espace Apollo Michel-Bourguignon.

## La diffusion culturelle :

- Présentation de spectacles au sein de l'Espace Apollo ainsi que dans le cadre de partenariats avec l'Adda du Tarn ou d'autres collectivités,
- Exploitation des salles de cinéma de l'Espace Apollo en délégation de service public, permettant d'associer programmation grand public et cinéma d'art et essai.

## L'éducation artistique :

L'Espace Apollo travaille en partenariat avec les établissements scolaires (lycées, collèges, écoles) dans le cadre de projets annuels ou ponctuels. Il s'agit par exemple du Plan chorégraphique départemental, du Parcours théâtre de l'Adda du Tarn, ou bien

d'opérations de sensibilisation autour d'une résidence d'artistes ou d'un spectacle.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

En raison de l'épidémie du Covid 19, l'activité de diffusion de l'Espace Apollo Michel-Bourguignon s'est déroulée sur le seul dernier trimestre de l'année dans le cadre de la saison 2021-2022.

Comme pour l'année 2020, les éléments statistiques ne sont guère significatifs : 13 spectacles et 2 757 spectateurs (contre 43 spectacles et 6 840 spectateurs en 2019).

## LES ACTIONS EN COURS

- Poursuite des partenariats avec les acteurs culturels et l'Éducation nationale afin d'assurer l'éducation artistique en direction des publics scolaires.
- Maintien d'une programmation diversifiée s'adressant à tous les publics en fonction des contraintes sanitaires.
- Réalisation des travaux de création de deux salles de cinéma.



### 13 spectacles :

1 représentation de théâtre,  
6 concerts de musique,  
2 spectacles de danse,  
4 spectacles jeune public.

### 2 résidences d'artistes



### 2 757 spectateurs :

1 802 spectateurs pour des  
spectacles réalisés par la Régie  
dont 1 473 payants,

955 spectateurs pour des  
manifestations réalisées  
par des partenaires.



La Scène de Musiques Actuelles (SMAC) a vu son activité encore perturbée par la crise sanitaire. En novembre, le festival "Les Primeurs de Castres" a tout de même pu faire son retour après une année d'interruption.



# LO BOLEGASON



**73 abonnés des studios**  
pour 358,5 heures de studio

Labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC) par le ministère de la culture, Lo Bolegason a pour vocation de favoriser le développement des musiques actuelles sur le territoire.

Il agit au travers de :

- la diffusion avec l'organisation dans la salle de 525 places de concerts d'artistes reconnus et de groupes émergents,
- le soutien à la création via l'accueil d'artistes en résidence,
- la mise à disposition de quatre studios de répétition et d'un studio d'enregistrement aux pratiquants locaux,
- l'accompagnement de la pratique amateur via la mise en place de dispositifs d'ateliers, de rendez-vous ressources permettant d'apporter information, conseil et aide aux musiciens,
- la sensibilisation des publics via des actions

culturelles en partenariat avec des associations, des établissements scolaires et/ou en direction des personnes ne pouvant se déplacer.

Géré sous forme de régie personnalisée, Lo Bolegason dispose d'une équipe de huit salariés. Il a la charge et la gestion du bâtiment d'une surface de 750 m<sup>2</sup> et est soutenu financièrement par la DRAC, la Région Occitanie, le Département du Tarn et la Communauté d'agglomération.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

La crise du Covid 19 a perturbé et arrêté à plusieurs reprises en cours d'année les activités de l'établissement. Toutefois contrairement à 2020, la principale manifestation "Les Primeurs de Castres" a pu être organisée.

## LES ACTIONS EN COURS

Programme de mise aux normes d'accessibilité de l'équipement en cours et études pour l'aménagement d'un local annexe mis à disposition de la régie par la Communauté d'agglomération.



**13 concerts payants**

soit 1766 entrées



**9 concerts gratuits**

soit 874 entrées

# LE CONSERVATOIRE de musique et de danse du Tarn

À Castres, Labruguière  
et Mazamet, les antennes  
du Conservatoire  
participent  
à l'enseignement  
artistique.



**D**epuis 2013, la Communauté d'agglomération participe au financement du Syndicat mixte départemental afin d'offrir aux élèves des communes de son territoire des conditions d'accès identiques à l'enseignement artistique. Trois antennes du Conservatoire ainsi que son siège administratif sont présents dans l'agglomération : à Castres, le siège administratif et une antenne, situés dans les bâtiments mis à disposition par la commune, à Labruguière, une antenne située au sein du Rond-Point, équipement culturel géré par la commune, à Mazamet, une antenne située au sein de l'école du Gravas, gérée par la commune.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

Les statuts du Conservatoire ont été révisés afin de permettre l'adhésion des intercommunalités au syndicat mixte départemental.

Si l'obstacle juridique est ainsi levé, le volet financier proposé ne permet toujours pas une ré-adhésion de la Communauté d'agglomération. Dans ces conditions, la Communauté d'agglomération a sollicité du syndicat un conventionnement. Dans cette attente,

et à titre provisoire, la Communauté d'agglomération continue à contribuer volontairement au financement du syndicat sur la base de sa participation 2019.

## LES ACTIONS EN COURS

Poursuite des échanges avec le syndicat mixte et ses adhérents pour permettre une adhésion ou un conventionnement pérenne.



**672 023 €**

Budget engagé par la Communauté  
d'agglomération,

dont **639 838 €** au titre de l'enseignement.



# LES RESSOURCES

Une communication intercommunale axée sur l'attractivité du territoire, l'environnement et la gestion des déchets.

# LA COMMUNICATION

Le service Communication assure d'une part la promotion du territoire, pour renforcer son attractivité en matière d'économie, d'emploi ou de formation, et d'autre part, il informe les habitants sur les services proposés par la Communauté d'agglomération.

Le service Communication réalise et diffuse des supports imprimés et numériques, participe à l'organisation d'évènements et poursuit un travail suivi en relations presse.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

### Renforcer l'attractivité

Helloprojets, le dispositif d'accueil de l'agglomération, a été adapté pour renforcer l'attractivité et faciliter l'installation des nouveaux arrivants. Une offre de services pour les entreprises qui recrutent.

Un site internet vitrine [helloprojets.fr](http://helloprojets.fr) :

- qui valorise le cadre de vie de l'agglomération et qui donne la parole à de nouveaux arrivants pour partager leur expérience,
- qui facilite l'installation des nouveaux arrivants dans le cadre d'une mobilité professionnelle, avec un carnet d'adresses pour trouver un logement, une place en crèche ou une école, une solution de transport...
- qui aide les entreprises à recruter avec la publication de leurs actualités économiques (articles, vidéo...) et de leurs offres d'emploi en collaboration avec l'APEC, Pôle emploi, la Mission locale, Cap emploi... Ceci couplé à un service hospitalité dédié à l'emploi du conjoint des futurs collaborateurs.

### Page Facebook

La page Défi Déchet est devenue la page de la Communauté d'agglomération

1752 abonnés au 31 décembre 2021

Suivez-nous sur Facebook !

@agгло.de.CastresMazamet



**207 422 visiteurs**  
ont consulté le portail  
[www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr)



### Pôles Sud

Le magazine qui assure le lien entre la collectivité et les habitants. Tiré à 47 000 exemplaires, il est distribué dans les boîtes aux lettres des 14 communes et consultable en ligne.

### Habitat

Réalisation des outils de communication pour l'opération "Permis de louer" pour les propriétaires bailleurs d'un logement situé dans le périmètre déterminé par chaque commune.



### Environnement et gestion des déchets

■ Collecte des déchets :

Une communication permanente est assurée pour que fonctionnent les dispositifs de collecte et de recyclage des déchets : calendriers de collecte, adhésifs, habillage des camions benne...

Campagne de communication "Ensemble ! Trions nos déchets".

■ Programme Local de Prévention des Déchets :

Concertation publique du 10 octobre au 30 novembre 2021.

La Communauté d'agglomération a engagé la révision de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2021-2027.

■ Plan Climat Air Energie Territorial :

Concertation publique du 8 novembre au 12 décembre 2021.

La Communauté d'agglomération élabore son PCAET pour mettre en œuvre une politique de transition énergétique et climatique.

### Vie étudiante

Avec le Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur :

- édition des guides de l'étudiant et des formations 2021-2022 pour renforcer l'attractivité et faciliter l'orientation et l'installation des nouveaux étudiants,
- reconduction des animations dans le cadre de la semaine de l'étudiant, les 14,18 et 21 octobre : site internet dédié et animation des réseaux sociaux pour mobiliser les étudiants.

### Mobilités

■ Aide aux vélos :

Communication sur le programme d'aide financière pour l'acquisition de vélos. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'adopter le vélo pour leurs déplacements.

■ Réseau Libellus et transports scolaires :

Actualisation des supports d'information pour les lignes de transports urbains et de transports scolaires suite à l'ouverture du nouveau collège Thomas Pesquet à Castres, à la rentrée 2021.

### LES ACTIONS EN COURS

#### Campagne "Ici, ici on fait le tri" :

En partenariat avec le Castres Olympique, la Communauté d'agglomération a mis en place une campagne pour optimiser le tri des emballages recyclables dans l'enceinte du stade Pierre-Fabre.

#### Entreprendre :

Création d'un module de consultation de l'offre foncière et immobilière gérée par le service Action économique sur le site de la Communauté d'agglomération.



Développements, améliorations et mutualisations pour un environnement numérique de confiance.

# LES SYSTÈMES D'INFORMATION

**M**aintenance et développement des ressources informatiques, système d'information géographique, téléphonie, reprographie : ce service mutualisé avec la Ville de Castres, gère l'ensemble des systèmes d'information mis en œuvre dans les différents sites et services de la Communauté d'agglomération : Espace Ressources, hôtels d'entreprises, médiathèques, centres aquatiques...

## LES ACTIONS RÉALISÉES

- Évolution des démarches en ligne :
  - mise en place de l'espace citoyens,
  - module de publication des actes administratifs.
- Migration de la solution gestion RH
- Changement de l'opérateur de téléphonie mobile
- Poursuite de la mise en place du télétravail
- Finalisation de la migration des ordinateurs de W7 à W10

## LES ACTIONS EN COURS

- Mise en œuvre d'un nouveau Système d'Information Voyageurs pour le réseau Libellus
- Acquisition d'un logiciel métier DPO / RGPD
- Évolution de la téléphonie fixe
- Évolution de l'infrastructure système
- Évolution de l'infrastructure réseau
- Migration de l'Active Directory (AD) et d'Exchange
- Renouvellement du marché Haut et Bas débit.

### Le système d'information géographique

Accompagnement des communes, à travers des réunions de travail, pour proposer des services en adéquation avec leurs besoins quotidiens.

## LES ACTIONS RÉALISÉES

- Accompagnement des communes pour la prise en compte du format CNIG et la publication de leur document d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU).
- Réalisation du filaire des voies et assistance à l'adressage pour les communes de l'agglomération et assistance pour les communes du SCoT.
- Installation de la thématique "cimetière".
- Création d'un outil interactif pour cartographier l'offre d'apprentissage du français et de la lutte contre l'illectronisme dans le cadre du contrat de ville Castres-Mazamet.
- Mise en œuvre d'un logiciel pour la dématérialisation des demandes d'urbanisme.

## LES ACTIONS EN COURS

- Enrichir le réseau routier avec les informations de circulation.
- Construction d'un outil de gestion pour l'instruction des dossiers permis de louer.



**703 utilisateurs**  
permanents se connectent à "arcOpole".

**10 utilisateurs**  
formés en 2021

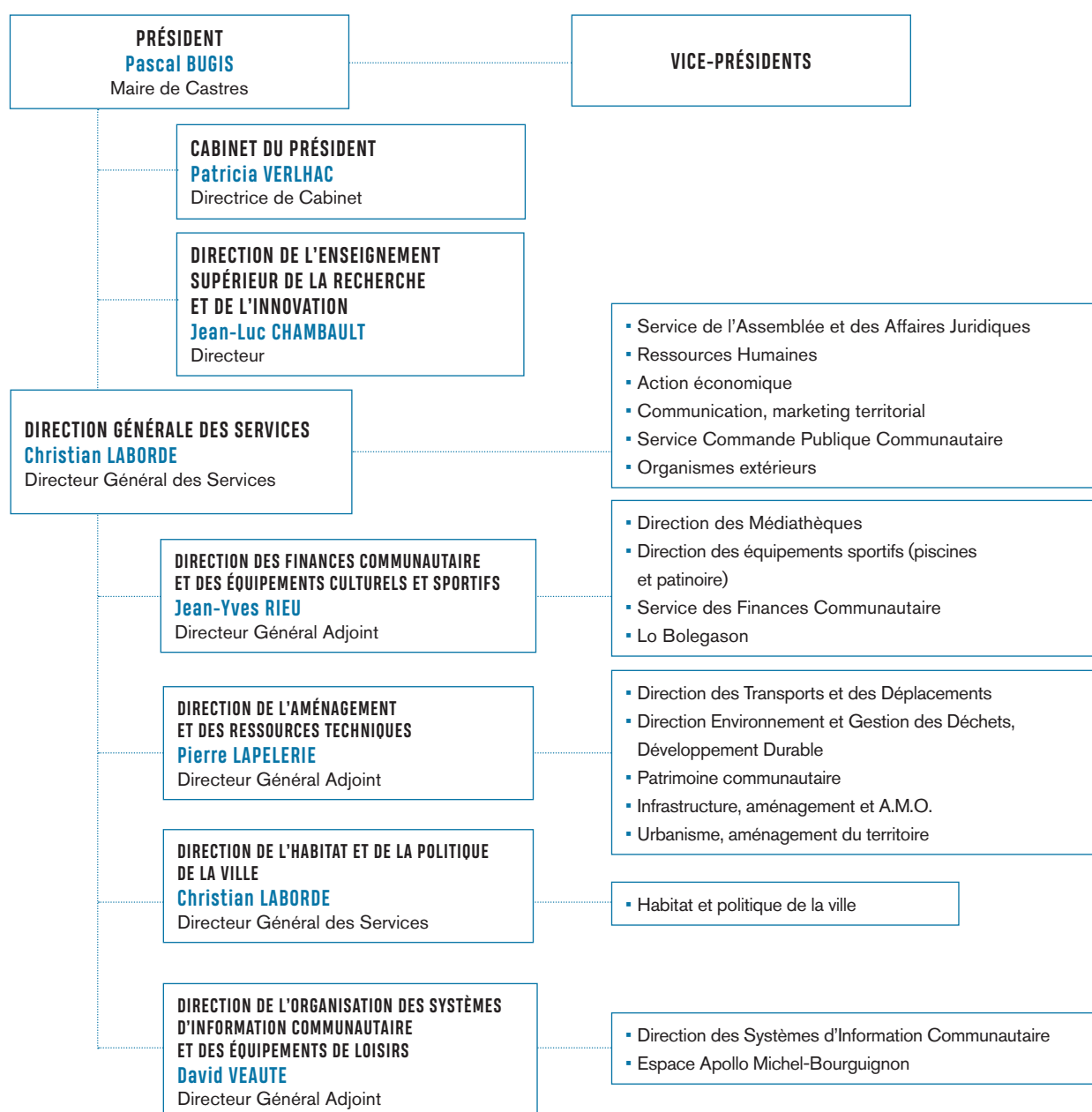


**32 thématiques disponibles**  
(cimetière, SPANC, espaces verts, foncier...).

# LES RESSOURCES HUMAINES

## L'ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est structurée autour de six directions, confiées au Directeur Général des Services et à trois Directeurs Généraux Adjoints (à temps non complet) suivant l'organigramme schématique ci-dessous :



## LES EFFECTIFS

Afin de doter les services de la Communauté d'agglomération en effectifs et compétences nécessaires à leur bon fonctionnement, au 31 décembre 2021, 239 agents permanents sont recensés (226 titulaires, 13 contractuels), répartis dans les 6 directions comme suit :

- Direction Générale des Services (17)
- Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (2)
- Direction des Finances Communautaire et des Équipements Culturels et Sportifs (78)
- Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques (104)
- Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville (14)
- Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs (24)

S'ajoutent à ces effectifs, les agents contractuels non permanents, 120 au 31 décembre 2021, recrutés pour assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité.

La Communauté d'agglomération accueille également un apprenti et un adulte relais en contrats de droit privé.

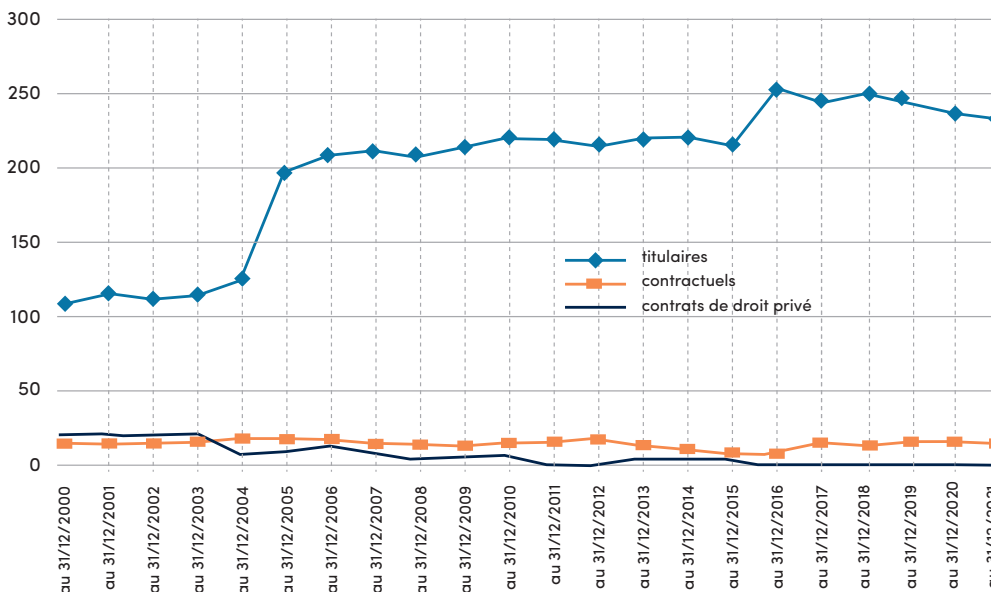
Par rapport à 2020, l'effectif des agents permanents est en légère diminution (- 7 agents) ; l'effectif des agents titulaires diminue (- 6 agents), l'effectif des agents contractuels sur postes permanents baisse d'un agent.

Le nombre de contractuels non permanents est en augmentation (+ 35 agents), et représente au 31 décembre 2021 33,6 % de l'effectif total (contre 24,7 % au 31 décembre 2020).

Les agents de catégorie C, qui constituent l'essentiel des effectifs, sont principalement affectés au service Environnement et Gestion des déchets, à la régie des transports Libellus, à l'Archipel et au Centre aquatique de Mazamet et aux médiathèques.

La moyenne d'âge de l'ensemble des agents de la collectivité reste stable à 44,25 ans (48,5 ans pour les agents permanents, 40 ans pour les agents contractuels non permanents).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS DE 2000 À 2021



**2001** : transfert des agents de l'Archipel et de la régie des transports Libellus

**2005** : transfert des agents de la collecte des déchets ménagers à la Communauté d'agglomération

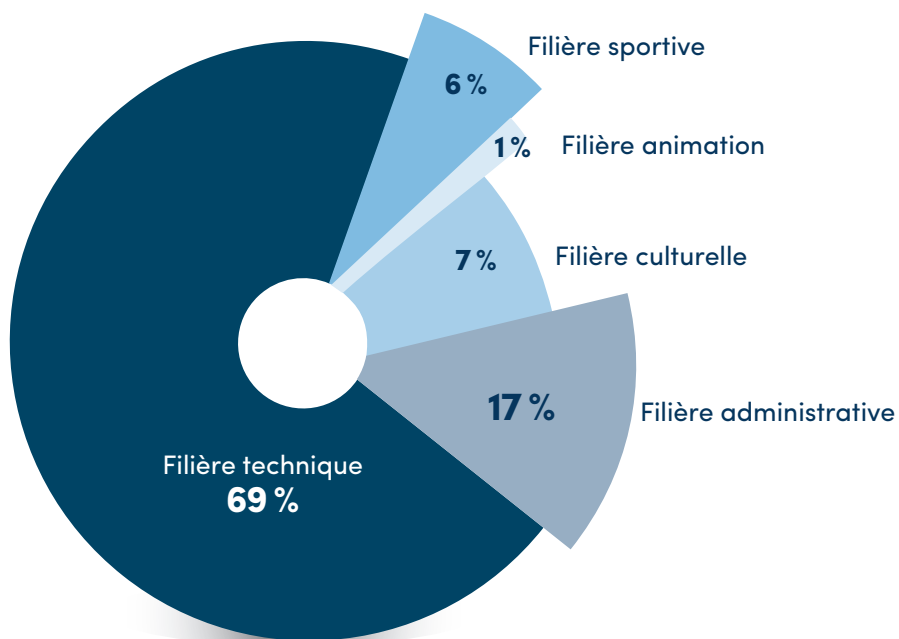
**2016** : transfert des agents des médiathèques, du Service Informatique de la Ville de Castres pour la création de la Direction des Systèmes d'Information Communautaire ; et transfert à la Ville de Castres de deux agents pour la création du Service de

Commande Publique Communautaire

**2017** : transfert des agents du Service des Finances de la Ville de Castres pour la création du Service des Finances Communautaire ; transfert des agents des aires d'accueil des gens du voyage et transfert d'un agent de l'office du tourisme suite à la reprise de ces compétences.

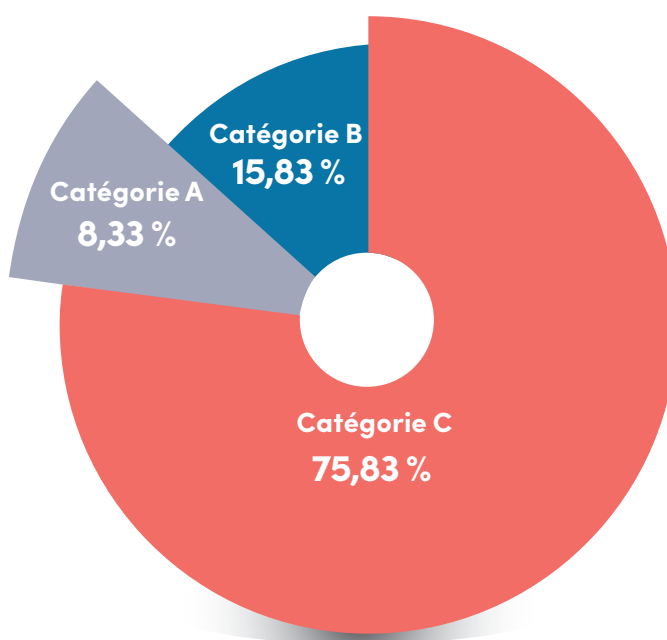
**RÉPARTITION DES AGENTS PAR FILIÈRE**

TITULAIRES ET CONTRACTUELS



**RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE**

TITULAIRES ET CONTRACTUELS



## LA FORMATION

Avec le plan de formation 2021/2022, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit les actions de formation pour la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions de travail, pour notamment limiter l'absentéisme.

La priorité est donnée aux formations nécessaires au bon fonctionnement des services, réglementairement obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi qu'à celles

visant à améliorer l'adaptation de l'agent au poste ou aux nouvelles technologies.

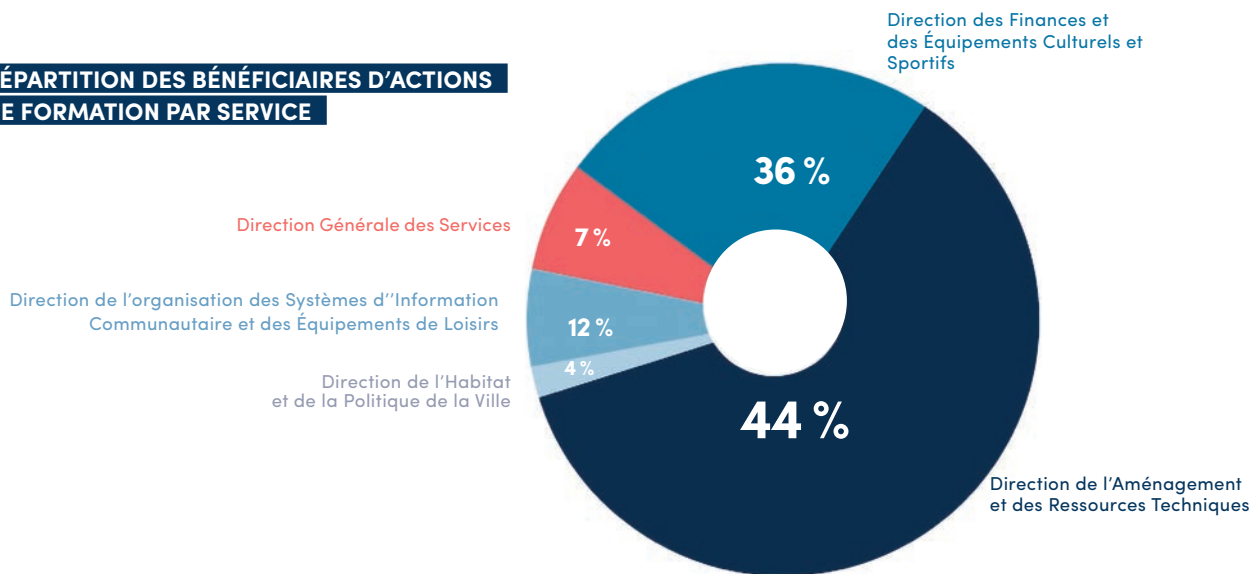
Les actions de formation aux secours à personne (Prévention et Secours Civiques, Sauveteurs et Secouristes du Travail...) ont été reconduites.

En 2021 de nombreuses formations annulées en 2020 par le CNFPT à cause de l'épidémie de Covid-19, ont pu reprendre selon un rythme se rapprochant de la situation habituelle.

### RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR AXE ET PAR DIRECTION

Axe de formation	Direction Générale des Services	Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Direction des Finances et des Équipements Culturels et Sportifs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Direction de l'organisation des Systèmes d'Information Communautaire et des Équipements de Loisirs
Formations Hygiène - sécurité	6	0	60	90	5	10
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	12	0	10	36	2	8
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	5	0	40	55	6	20
Préparations concours/ examens	1	0	11	7	1	0
Formations d'intégration	2	0	2	1	0	0

### RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES D' ACTIONS DE FORMATION PAR SERVICE





## LES INSTANCES PARITAIRES

### Réunions

- Le Comité Technique s'est réuni le 16 mars, le 22 juin et le 30 novembre 2021.
- Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni le 16 mars et le 30 novembre 2021.

### Déroulement de carrière des agents

Pour la promotion interne : le Centre de Gestion du Tarn a rendu un avis et a établi au mois de juillet 2021 les listes d'aptitude des agents pouvant bénéficier d'un changement de cadre d'emploi. La Communauté d'agglomération a ensuite décidé de la suite à donner.

Pour les avancements de grade : conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (notamment la loi n°2019-828 du 6 août 2019) les mesures d'avancement de grade au sein d'un même cadre d'emploi ont été

examinées et mises en œuvre au mois de septembre 2021 par la Communauté d'agglomération.

Après examen des besoins, de la manière de servir des agents, du budget disponible et conformément aux Lignes Directrices de Gestion définies par la Communauté d'agglomération, sur décision de l'autorité territoriale :

- 26 agents de catégorie C (20 en filière technique, 5 en administrative, 1 en culturelle), 3 agents de catégorie B (1 en filière administrative, 1 en filière technique et 1 en filière sportive) ont pu bénéficier d'un avancement de grade (au sein d'un même cadre d'emploi).
- 1 agent de catégorie C (filière technique) et 1 agent de catégorie A (filière culturelle) ont pu bénéficier d'une mesure de promotion interne (changement de cadre d'emploi).

## LES ACTIONS SPÉCIFIQUES 2021

### Le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.)

Après une suspension en 2018 l'application de l'accord sur la modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations des fonctionnaires qui se poursuit depuis 2019 est entré dans sa dernière année d'application en 2021. Cet accord porte sur la refonte des grilles indiciaires, la transformation d'une partie des primes en points, la réorganisation des carrières, la création d'une cadence unique d'avancement d'échelon.

### Les modification des attributions des Commissions Administratives Paritaires (CAP)

En application notamment de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, les Commissions Administratives Paritaires voient leurs attributions modifiées, elles ne sont notamment plus consultées en matière de promotion interne et d'avancement de grade qui doivent respecter

les Lignes Directrices de Gestion établies. Pour les collectivités affiliées à un centre de gestion, le Président du centre de gestion doit être consulté pour la promotion interne.

### Les Lignes Directrices de Gestion (LDG)

En application notamment de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 précisant les règles et procédures pour l'édition des Lignes Directrices de Gestion, après avis du Comité Technique en date du 16 mars 2021 un arrêté du Président de la Communauté d'agglomération en date du 23 mars 2021 établit les Lignes Directrices de Gestion applicables à l'avancement de grade. Ces Lignes Directrices de Gestion sont structurées autour de 2 axes principaux qui sont la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de parcours. Elles visent notamment à préciser les modalités de prise en compte de la valeur

professionnelle, des acquis de l'expérience, de la diversité des parcours des agents ainsi qu'à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans les procédures d'avancement de grade en tenant compte de leur part respective dans les cadres d'emploi et grades concernés.

### **Le télétravail**

La pandémie de Covid-19 a rendu nécessaire le développement massif du "télétravail de crise". Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre le travail en distanciel (TED) le 17 mars 2020 dès le premier confinement de la population, pour l'ensemble des activités qui le permettaient. En parallèle, une réflexion était engagée sur le télétravail hors contexte de crise sanitaire.

Après consultation du Comité Technique du 30 novembre 2021, le Conseil communautaire du 13 décembre 2021 a délibéré pour engager une expérimentation du télétravail sur toute l'année 2022.

### **Le Rapport Social Unique (RSU)**

Le Rapport Social Unique (RSU) remplace le bilan social, il doit être réalisé tous les ans et transmis aux membres du Comité Technique, puis après les élections professionnelles du 8 décembre 2022 aux membres du Comité Social Territorial. Il a vocation à servir un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines. Le Rapport Social Unique comprend notamment des données relatives à l'emploi, au recrutement, aux parcours professionnels, à la formation, aux rémunérations, à la santé et à la sécurité au travail, à l'organisation et aux conditions de travail, à l'action et à la protection sociale, à la discipline, ainsi qu'à l'état de la situation comparée des femmes et des hommes.

### **Un centre de vaccination de grande ampleur**

Afin de participer à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 en application de la convention conclue avec l'Agence Régionale de Santé, la Ville de Castres et le Communauté d'agglomération ont ouvert sur le site du parc des expositions de la Ville de Castres un centre de vaccination de grande ampleur. Ce site de vaccination ouvert au public du 22 avril 2021 au 5 mars 2022, de 8h30 à 19h en période d'affluence a permis de réaliser 130 000 injections de vaccin (Pfizer, Moderna, Astrazeneca, Pfizer pédiatrique).

### **La gestion de l'épidémie de Covid-19**

Bien qu'en 2021 il n'est plus été mis en œuvre de confinement comme cela a été le cas en 2020, plusieurs mesures de restriction de circulation, de fermeture de services non essentiels, de prévention et de lutte contre l'épidémie de Covid-19 ont dû être appliquées suite aux décisions du gouvernement. Ces actions ajustées plusieurs fois en cours d'année, ont nécessité de nombreuses adaptations de fonctionnement des services afin de maintenir la meilleure qualité possible de service offert au public, ont pu être réalisées grâce aux efforts supplémentaires fournis par les agents affectés dans les services restés ouverts.

### **Le changement de logiciel RH**

Afin de disposer d'un logiciel de gestion des ressources humaines mieux adapté à la taille de la collectivité, et de réaliser des économies d'échelle en partageant le logiciel de gestion des ressources humaines déjà utilisé par la Ville de Castres, il a été décidé de remplacer le logiciel Magnus RH utilisé à la Communauté d'agglomération par le logiciel e-Sédit RH. Ce changement d'outil informatique a été préparé par le service des ressources humaines de la Communauté d'agglomération et le service informatique communautaire au cours de l'année 2021 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

# LES FINANCES

# LES FINANCES

**Le rapport financier de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet est réalisé sur la base des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021. Outre la crise sanitaire, les principales modifications sur le budget principal sont les suivantes.**

Suite à la clôture des budgets annexes Aire d'accueil des gens du voyage, Déchets ménagers et Equipements aquatiques au 31 décembre 2020, ces activités ont été intégrées dans le budget principal. Leur suivi analytique est maintenu au travers de la présentation budgétaire par fonction à savoir :

- Equipements aquatiques : fonction 413
- Aires d'accueil des gens du voyage : fonction 520
- Déchets Ménagers : fonction 812.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le budget de la Communauté d'agglomération est donc composé d'un budget principal et de 7 budgets annexes d'activités administratives ou industrielles et commerciales :

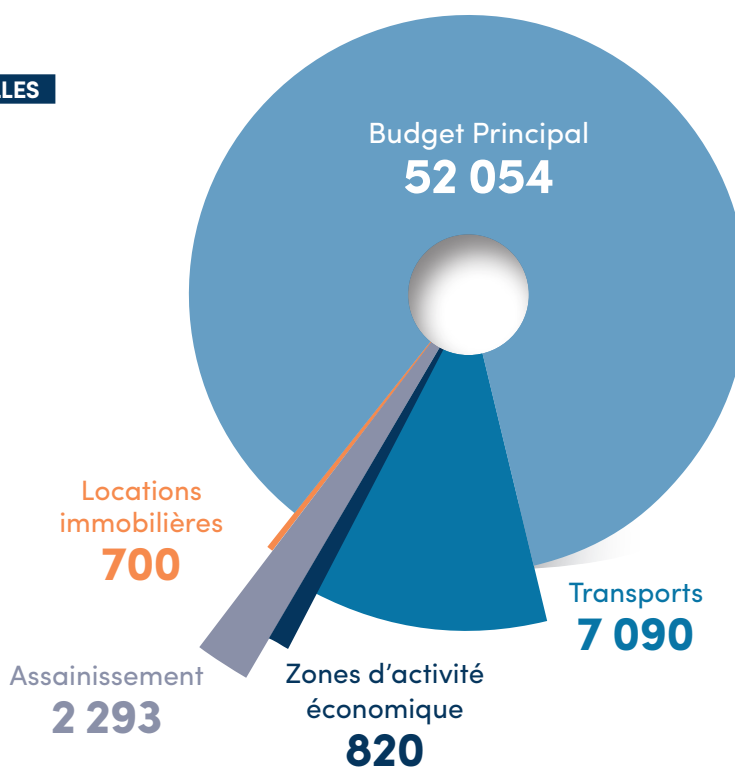
- Locations immobilières (H.T.)
- ZAC du Causse, du Thoré et UZCH et autres Zones d'activités économiques (H.T.).
- Transports (T.T.C.)
- Eau et Assainissement (H.T.)

Par ailleurs, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Communauté d'agglomération perçoit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, une part de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Enfin, la loi de finances pour 2021 a prévu que les bases de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des établissements industriels soient diminuées de moitié et fassent l'objet d'une compensation versée aux établissements publics de coopération intercommunale.

En 2021, les dépenses réelles totales pour l'ensemble des budgets s'élèvent à 62 957 k€ se répartissant de la manière suivante :

**RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES  
PAR BUDGET**  
(fonctionnement et investissement)  
**62 957 K€**

Sources : CA 2021, montants en K€



## LE BUDGET PRINCIPAL

### LE FONCTIONNEMENT

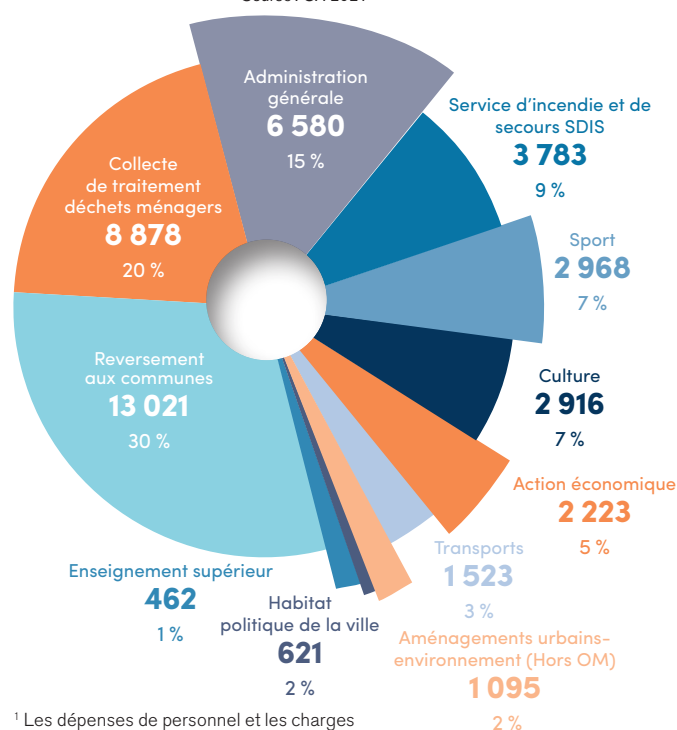
Le budget de la Communauté d'agglomération est composé de plusieurs types de dépenses qui concernent :

- l'exercice de ses compétences propres : les plus importantes d'un point de vue financier sont : la collecte et le traitement des déchets ménagers, la gestion des équipements sportifs et culturels, tels que les équipements aquatiques et les médiathèques, l'action économique, le soutien à l'enseignement supérieur et le développement des infrastructures de transport et de communication ;
- la solidarité financière avec les communes, au travers du versement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire. En 2021, le montant de celle-ci est en diminution afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire ;
- les participations obligatoires aux organismes tels que le service d'incendie et de secours du Tarn notamment, ou à des syndicats mixtes dont elle est membre (Trifyl, Conservatoire de musique et de danse du Tarn...).

### BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE<sup>1</sup>

44 069 K€

Source : CA 2021



<sup>1</sup> Les dépenses de personnel et les charges générales sont regroupées dans le poste administration générale.

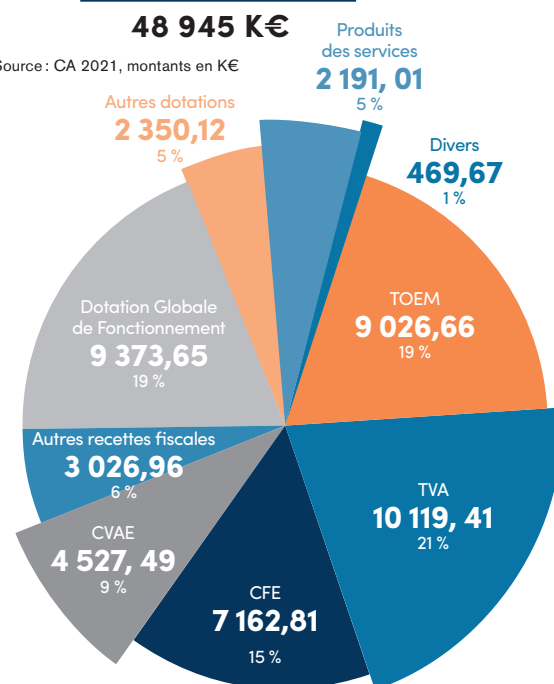
### PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	CA 2021	Recettes réelles de fonctionnement en K€	CA 2021
Charges à caractère général dont Déchets ménagers	7 680 4 199	Produits des services	2 191
Personnel dont Déchets ménagers	10 315 2 972	Impôts et taxes, dont :	34 561
Atténuation de charges, dont : Versement aux communes (AC et DSC)	13 021 12 467	TEOM	9 024
Autres charges de gestion courante, dont : Déchets ménagers	8 684 1 708	CFE	7 157
Charges financières Déchets ménagers	1 758 141	TFNB - TAFNB	217
Autres charges dont : BA Transport BA Locations immobilières	2 610 1 500 150	TH	503
		CVAE	4 533
		TASCOM	1 258
		IFER	515
		FPIC	732
		Dotations de l'État, dont : DGF	11 724 9 196
		Autres produits	470
<b>Total</b>	<b>44 069</b>	<b>Total</b>	<b>48 945</b>

### RECETTES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

48 945 K€

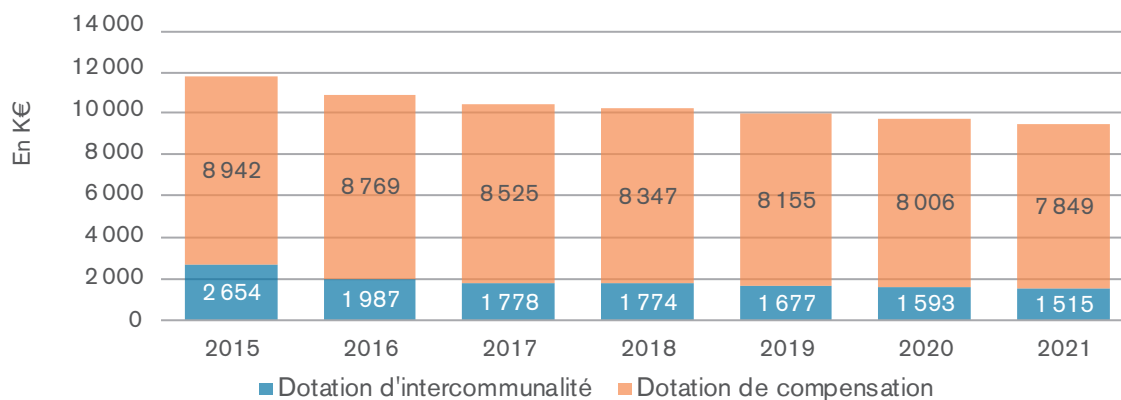
Source : CA 2021, montants en K€



Outre les ressources fiscales, la Communauté d'agglomération perçoit les recettes suivantes :

- **Dotations de l'État** avec essentiellement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont le montant est en diminution depuis plusieurs années :

**ÉVOLUTION DE LA DGF**



- **Produits des services** : en 2021, le montant de ces produits reste impacté par la crise sanitaire notamment en ce qui concerne les équipements aquatiques fermés durant plusieurs mois.

L'INVESTISSEMENT

**PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réelles en K€ arrondis	CA 2021	Recettes réelles en K€ arrondis	CA 2021
Remboursement dette en capital	2 827	Dotations et fonds propres (y.c. affectations)	560
Études, acquisitions et travaux	3 757	Subventions	84
Subventions d'équipement, fonds de concours	1 227	Emprunts	5 000
Divers	174	Divers	
<b>Total dépenses</b>	<b>7 985</b>	<b>Total recettes</b>	<b>5 644</b>

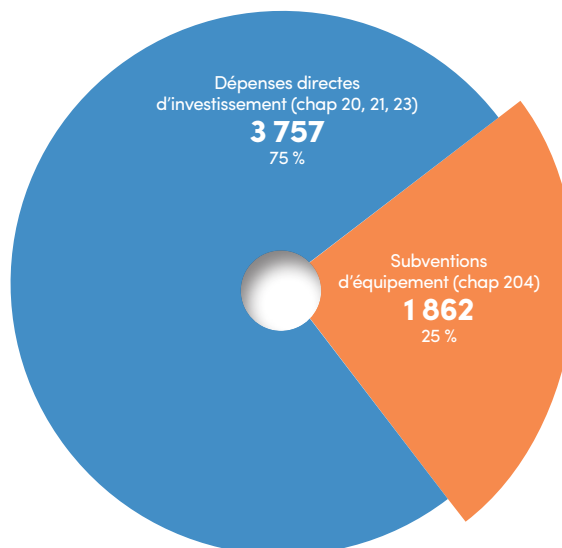
Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 985 k€ en 2021. Elles se répartissent en deux types de dépenses :

- dépenses directes d'équipement : études et travaux, acquisitions,
- soutien à l'investissement : fonds de concours versés aux communes membres ; subventions d'équipements dans le cadre de la compétence développement économique et au titre de l'amélioration de l'habitat.

### COMPOSITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

**Total : 4 985 k€**

Sources : CA 2021

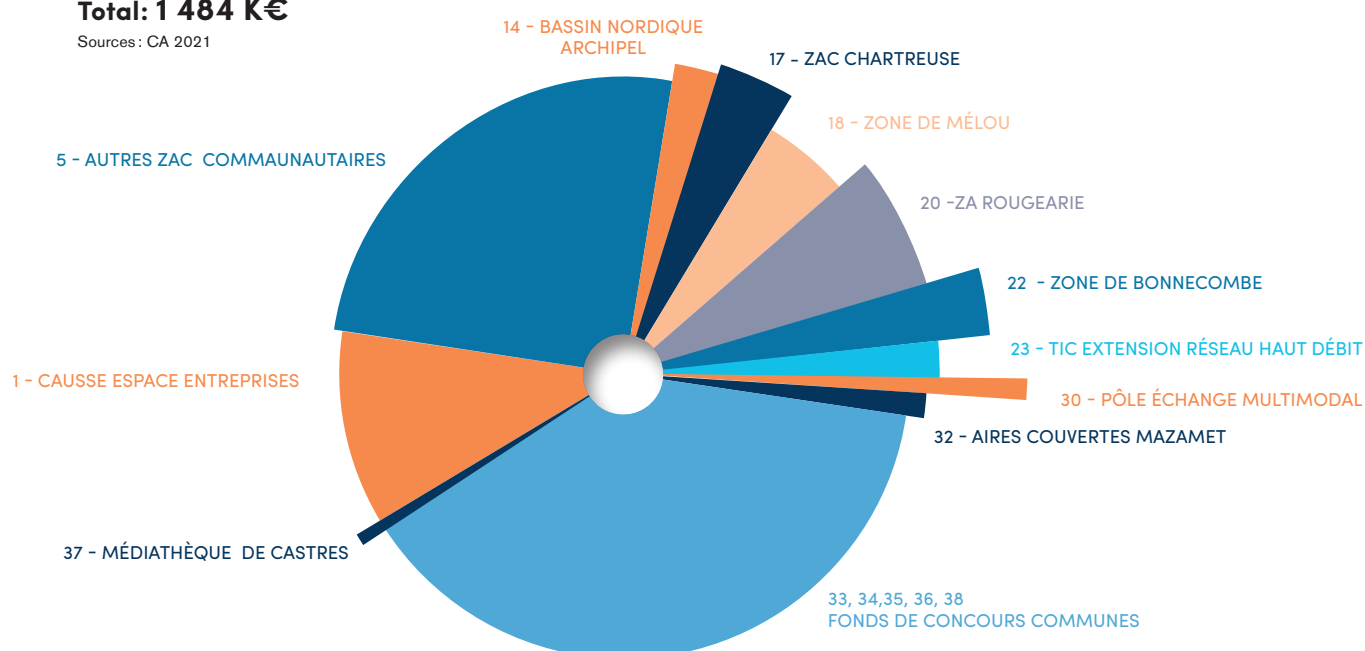


Les principales opérations d'investissement sont identifiées par le biais d'opérations budgétaires spécifiques pour un montant total de 1 484 k€ en 2021, consacrés pour l'essentiel à l'aménagement des zones d'activités, ainsi qu'au soutien des projets d'équipement de communes grâce au versement de subventions d'équipement.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR OPÉRATION EN 2021

**Total: 1 484 K€**

Sources : CA 2021

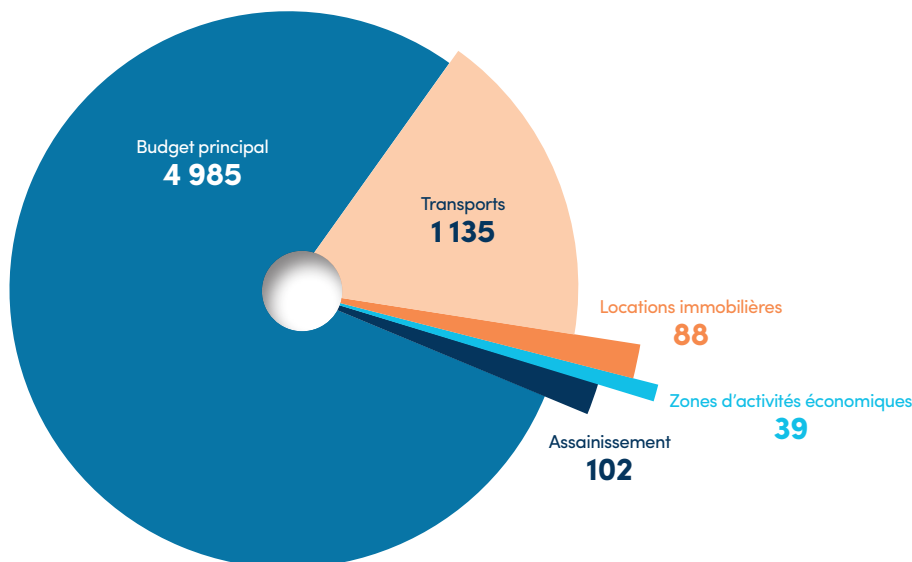


Afin d'apprécier l'effort d'équipement de la Communauté d'agglomération, il convient d'ajouter aux 4 985 k€ de dépenses d'équipement du budget principal, les 1 364 k€ € comptabilisés dans le cadre des budgets annexes.

**RÉPARTITION DE L'EFFORT D'ÉQUIPEMENT PAR BUDGET**

**Total : 6 348 K€**

Sources : CA 2021

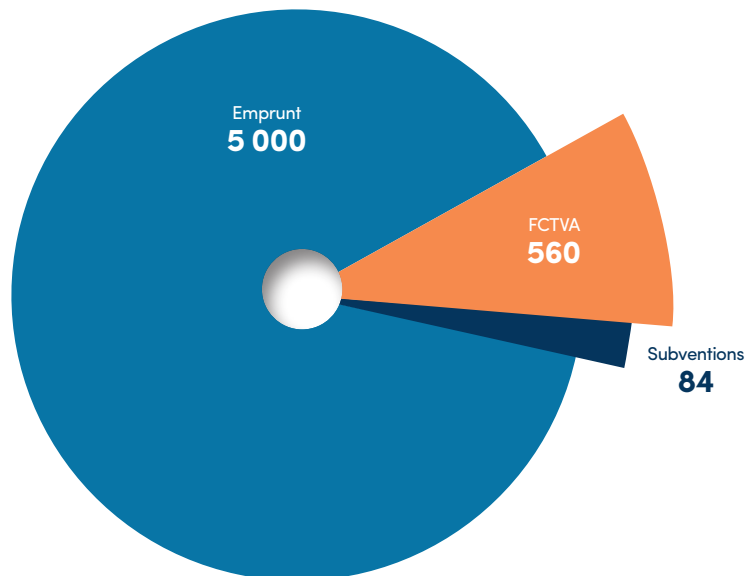


Le financement de l'équipement repose essentiellement sur l'autofinancement, l'emprunt et le Fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat mais aussi sur des subventions versées par l'État, la Région Occitanie et le département du Tarn.

**RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**

**Total : 5 644 K€**

Sources : CA 2021



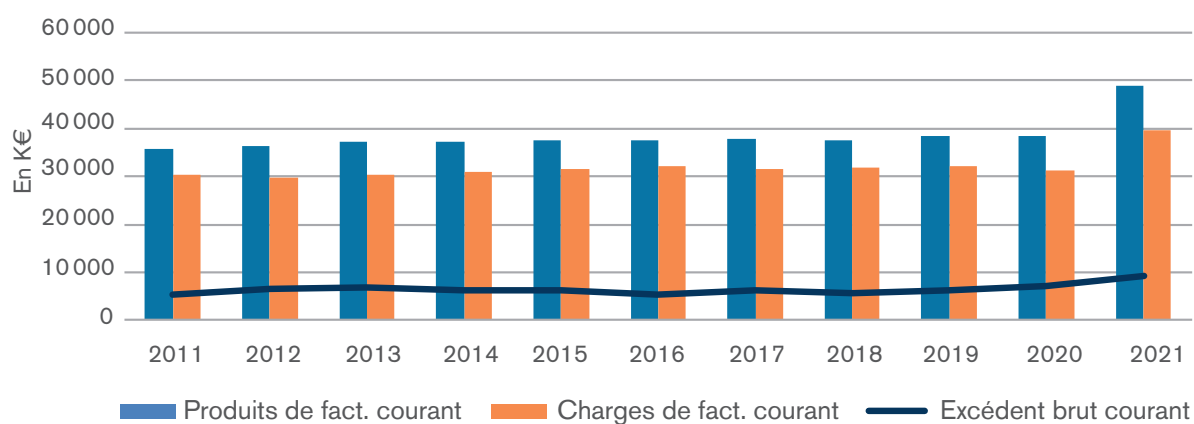


## LES RATIOS D'ÉPARGNE

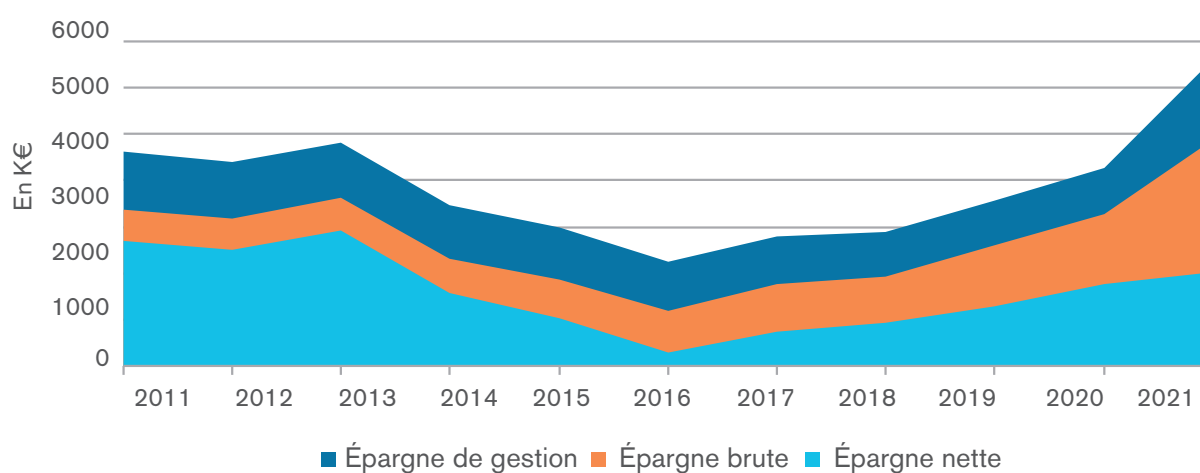
Les résultats de clôture et les ratios d'épargne sont en nette amélioration fin 2021 :

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fct. courant	37 588	37 505	37 800	37 540	38 359	38 479	48 891
- Charges de fct. courant	31 360	32 015	31 655	31 771	32 083	31 223	39 700
<b>= EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>6 228</b>	<b>5 490</b>	<b>6 145</b>	<b>5 769</b>	<b>6 276</b>	<b>7 256</b>	<b>9 191</b>
+ Solde exceptionnel large	-3 230	-3 233	-3 351	-2 880	-2 700	-3 000	-2 581
<b>= ÉPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>2 997</b>	<b>2 257</b>	<b>2 794</b>	<b>2 889</b>	<b>3 576</b>	<b>4 256</b>	<b>6 610</b>
- Intérêts	1 150	1 058	1 012	966	971	978	1 749
<b>= ÉPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>1 847</b>	<b>1 199</b>	<b>1 782</b>	<b>1 923</b>	<b>2 605</b>	<b>3 278</b>	<b>4 861</b>
- Capital	824	918	1 031	985	1 318	1 518	2 827
<b>= ÉPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>1 024</b>	<b>282</b>	<b>751</b>	<b>938</b>	<b>1 287</b>	<b>1 760</b>	<b>2 034</b>

## EXCÉDENT BRUT COURANT



## ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE



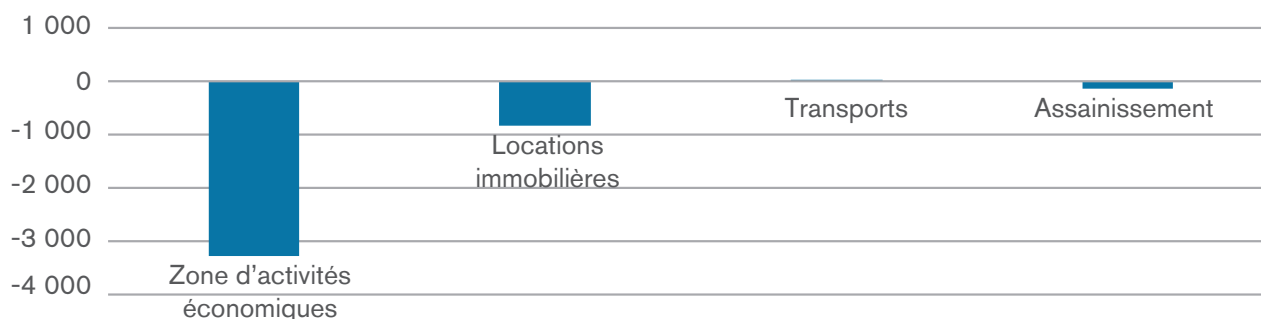
## LES BUDGETS ANNEXES

Comme indiqué à titre préliminaire, les budgets annexes sont les suivants :

- Locations immobilières (H.T.)
- ZAC du Causse, du Thoré et UZCH et autres Zones d'activités économiques (H.T.)
- Transports (T.T.C.)
- Assainissement (H.T.)

Les résultats de clôture au 31 décembre 2021 sont les suivants :

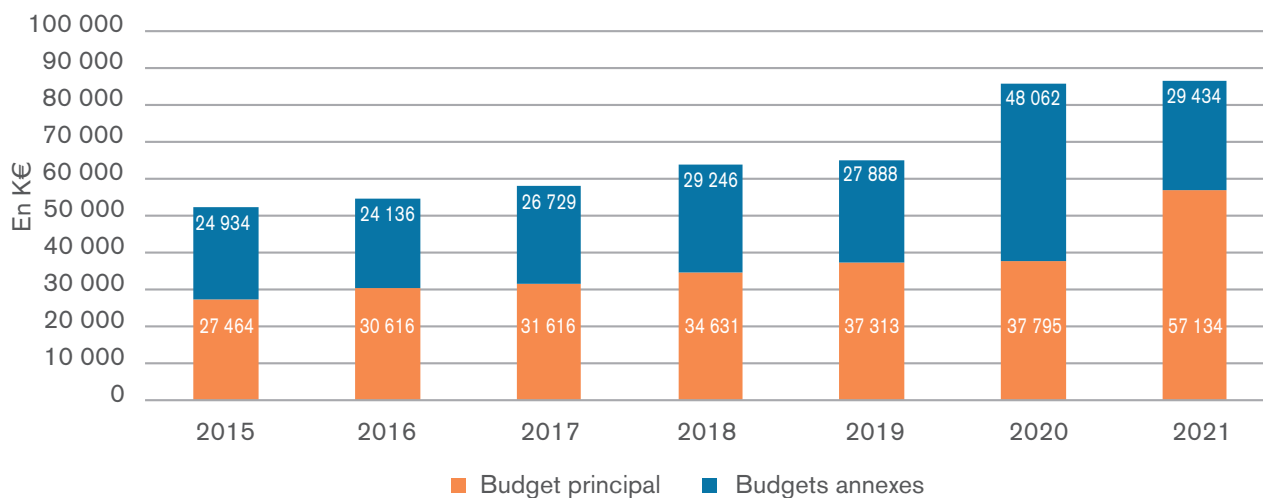
### RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021



## LA DETTE

La dette se répartit entre le budget principal et les budgets annexes de la façon suivante :

### DETTE EN CAPITAL AU 31/12 EN K€

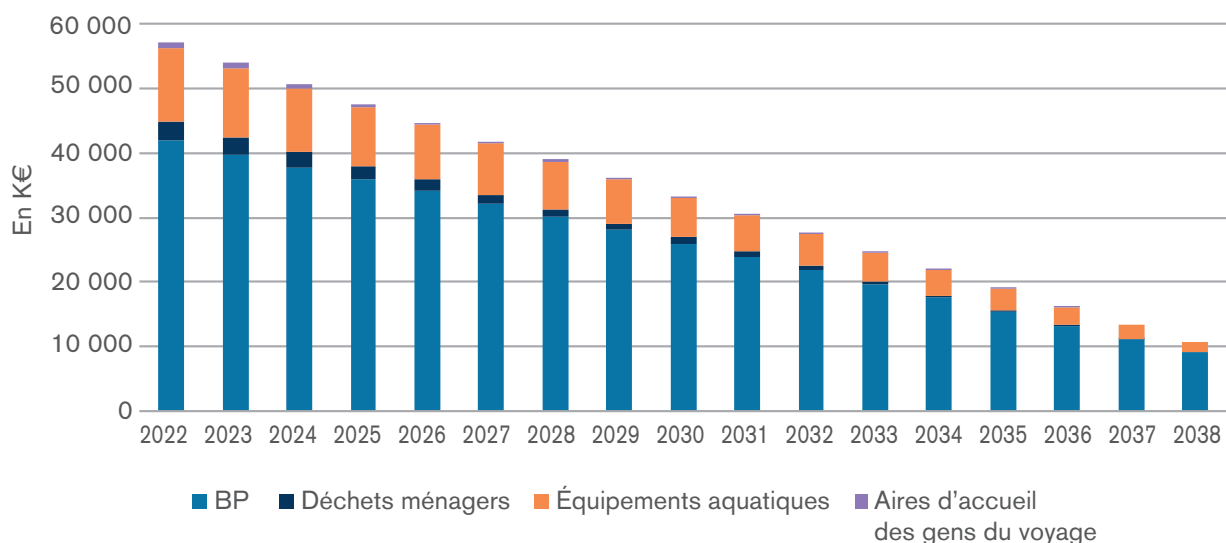


## LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le montant de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 57,13 M€ dont 2,94 M€ au titre des déchets ménagers, 11,36 M€ au titre des équipements aquatiques et 0,92 M€ pour les aires d'accueil des gens du voyage.

Le profil d'amortissement est le suivant :

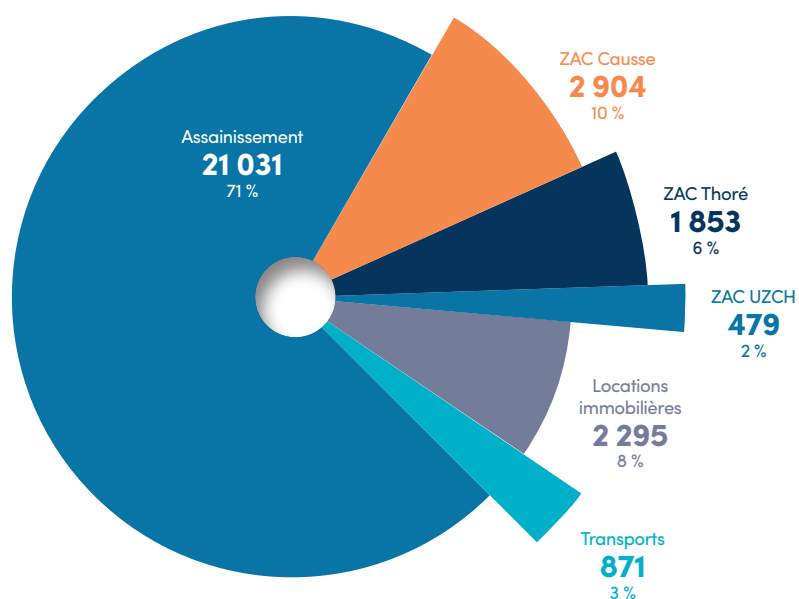
### PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL



## LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

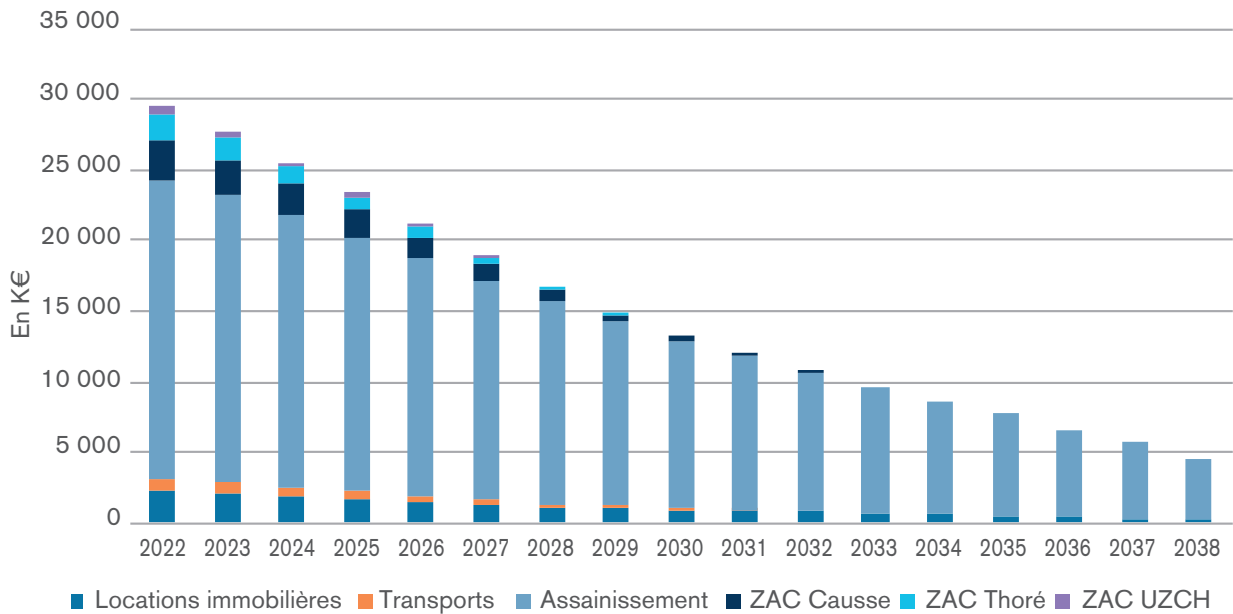
S'agissant des budgets annexes, le montant de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier s'élève à 29,43 M€ et se répartit de la façon suivante :

### RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES BUDGETS ANNEXES



Le profil d'amortissement est le suivant :

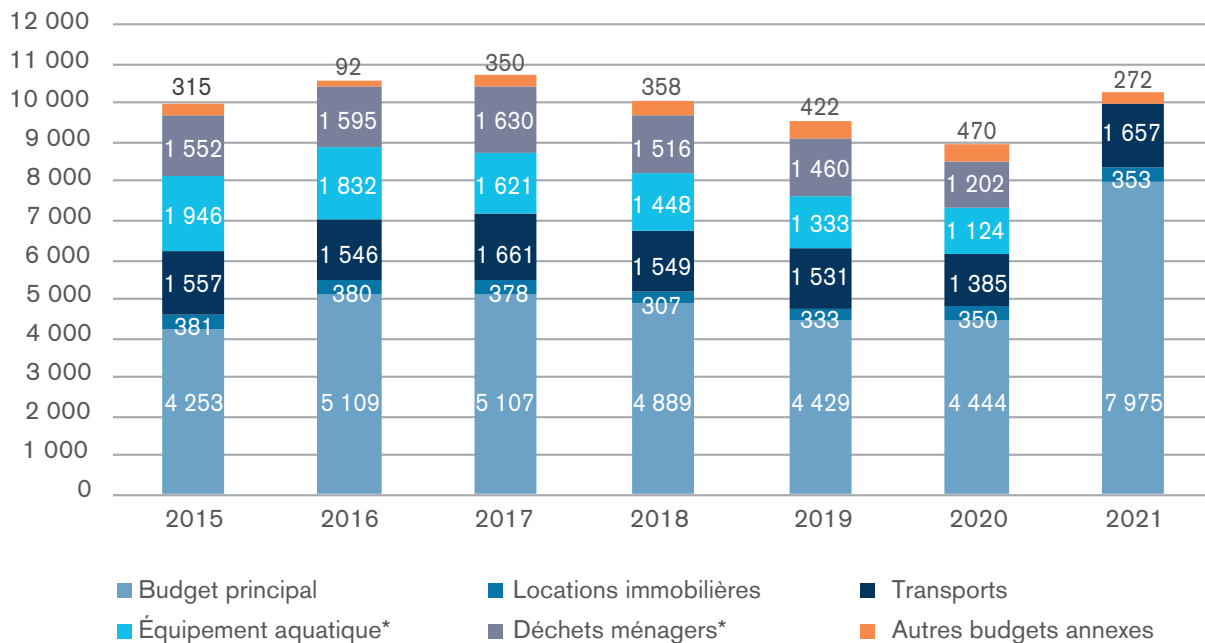
**PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES**



**L'ACTIVITÉ DU SERVICE DES FINANCES**

Après une année 2020 très impactée par la crise sanitaire et la fermeture de certains services tels que les équipements aquatiques et les médiathèques notamment, le nombre de mandats émis par le service des Finances est en forte progression en 2021 :

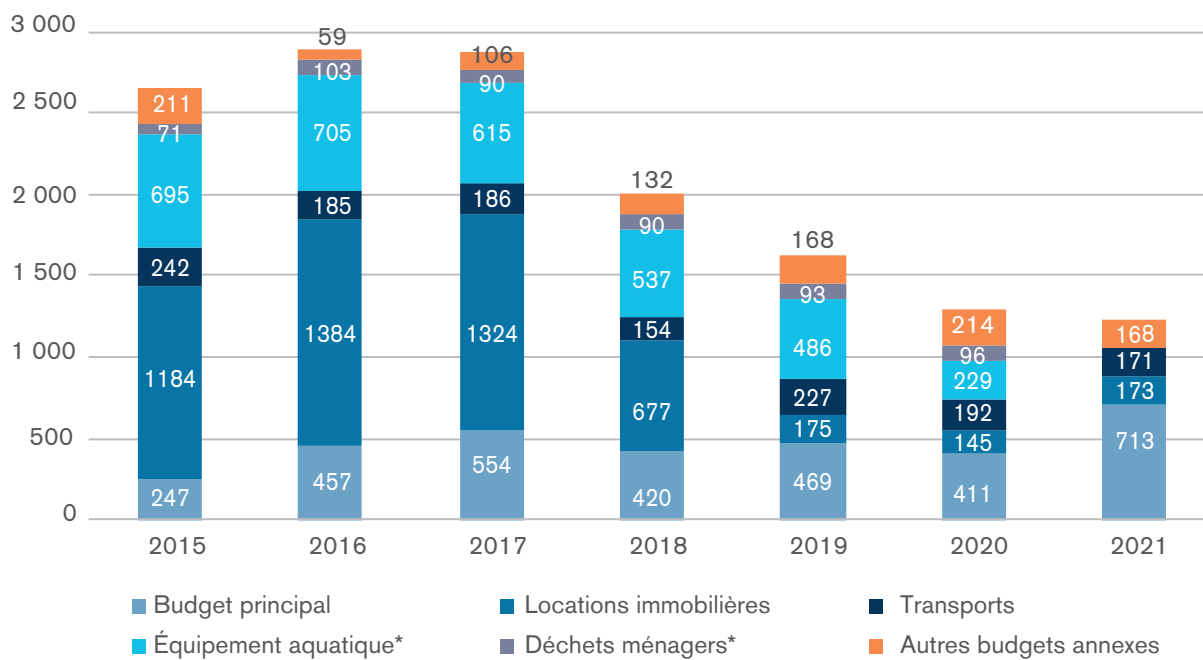
**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MANDATS ÉMIS**



\* Budgets annexes clôturés au 31/12/2020

S'agissant des recettes, le nombre de titres de recettes est en constante diminution notamment du fait de la mise en place de rôles permettant de les regrouper (ex : rôles de loyers pour le budget annexe Locations immobilières). En 2021, le nombre de recettes reste stable par rapport à 2020, notamment du fait de la fermeture de certains équipements :

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES ÉMIS**



\* Budgets annexes clôturés au 31/12/2020

## LES RÉUNIONS TENUES EN 2021

Bureau	25 janvier 2021
Bureau	15 février 2021
Conseil Communautaire	1 mars 2021
Bureau	8 mars 2021
Bureau	22 mars 2021
Conseil Communautaire	12 avril 2021
Bureau	17 mai 2021
Commission Politiques Contractuelles	7 juin 2021
Commission Enseignement Supérieur Recherche Innovation	7 juin 2021
Commission Développement éco	14 juin 2021
Commission Cadre de Vie- Développement Durable	14 juin 2021
Bureau	14 juin 2021
Commission Urbanisme Habitat et Politique de la Ville	21 juin 2021
Commission Infrastructure de Communication - Transports	21 juin 2021
Commission Équipements Culturel et Sportif	21 juin 2021
Commission des Finances	21 juin 2021
Conseil Communautaire	28 juin 2021
Commission Infrastructure de Communication - Transports	13 septembre 2021
Commission Politiques Contractuelles	13 septembre 2021
Bureau	13 septembre 2021
Commission Urbanisme Habitat et Politique de la Ville	20 septembre 2021
Commission Développement éco	20 septembre 2021
Commission Équipements Culturel et Sportif	20 septembre 2021
Commission des Finances	20 septembre 2021
Commission Cadre de Vie - Développement Durable	20 septembre 2021
Conseil Communautaire	27 septembre 2021
Bureau	8 novembre 2021
Commission Équipements Culturel et Sportif	29 novembre 2021
Commission Infrastructure de Communication - Transports	29 novembre 2021
Bureau	29 novembre 2021
Commission Développement éco	6 décembre 2021
Commission Politiques Contractuelles	6 décembre 2021
Commission des Finances	6 décembre 2021
Commission Cadre de Vie - Développement Durable	6 décembre 2021
Conseil	13 décembre 2021

## LE RÉPERTOIRE DES SIGLES

<b>AC</b> : Aide aux Communes	<b>INSA</b> : Institut National Supérieur d'Audiovisuel
<b>AD</b> : Active Directory	<b>INSEE</b> : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<b>AFR</b> : Aide à Finalité Régionale	<b>ISIS</b> : Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
<b>ALUR</b> : Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové	<b>IUT</b> : Institut Universitaire de Technologie
<b>AMO</b> : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	<b>ITV</b> : Inspection Télévisée des Conduites
<b>APEC</b> : Association Pour l'Emploi des Cadres	<b>LDG</b> : Ligne Directrice de Gestion
<b>BA</b> : Budget Annexe	<b>MOE</b> : Maîtrise d'Oeuvre
<b>BTS</b> : Brevet de Technicien Supérieur	<b>OM</b> : Ordures Ménagères
<b>BTSA</b> : Brevet de Technicien Supérieur Agricole	<b>OPAH</b> : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
<b>BP</b> : Budget Principal	<b>OPAH RU</b> : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
<b>CA</b> : Chiffre d'Affaires	<b>OSP</b> : Obligation de Service Public
<b>CACM</b> : Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	<b>PADD</b> : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
<b>CATP</b> : Centrale d'Achat du Transport Public	<b>PAT</b> : Projet Alimentaire Territorial
<b>CAP</b> : Commission Administrative Paritaire	<b>PC</b> : Permis de Construire
<b>CATP</b> : Centrale d'Achat du Transport Public	<b>PCAET</b> : Plan Climat Air-Énergie Territorial
<b>CCI</b> : Chambre de Commerce et d'Industrie	<b>PDMS</b> : Plan de Mobilité Simplifié
<b>CFE</b> : Cotisation Foncière des Entreprises	<b>PLH</b> : Programme Local de l'Habitat
<b>CMA</b> : Chambre de Métiers et de l'Artisanat	<b>PLPDMA</b> : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
<b>CNFPT</b> : Centre National de la Fonction Publique Territoriale	<b>PLUi</b> : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
<b>CNIG</b> : Centre National de l'Information Géographique	<b>PPCR</b> : Parcours Professionnel de Carrières et de Rémunérations
<b>CPER</b> : Contrat de Plan État-Région	<b>QPV</b> : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
<b>CPGE</b> : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles	<b>RGPD</b> : Règlement Général sur la Protection des Données
<b>CROUS</b> : Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires	<b>RH</b> : Ressources Humaines
<b>CRTE</b> : Contrats de Relance et de Transition Ecologique	<b>RSDE</b> : Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau
<b>CTO</b> : Contrat Territorial d'Occitanie	<b>RSU</b> : Rapport Social Unique
<b>CVAE</b> : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	<b>SAEM</b> : Société Anonyme d'Économie Mixte
<b>DAAC</b> : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial	<b>SAEIV</b> : Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs
<b>DAACL</b> : Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique	<b>SCoT</b> : Schéma de Cohérence Territoriale
<b>DDT</b> : Direction Départementales des Territoires	<b>SDIS</b> : Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>DEJEPS</b> : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport	<b>SIG</b> : Système d'Information Géographique
<b>DEUST</b> : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Technologiques	<b>SMAC</b> : Scène de Musiques Actuelles
<b>DGF</b> : Dotation Globale de Fonctionnement	<b>SRADDET</b> : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
<b>DPO</b> : Délégué à la Protection des Données	<b>SSIC</b> : Service des Systèmes d'Information Communautaire
<b>DSC</b> : Dotation de Solidarité Communautaire	<b>SPL</b> : Société Publique Locale
<b>DOO</b> : Document d'Orientations et d'Objectifs	<b>TAFNB</b> : Taxe Additionnelle à la taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
<b>DRAC</b> : Direction Régionale des Affaires Culturelles	<b>TED</b> : Travail à distance
<b>DREAL</b> : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<b>TASCOM</b> : Taxe sur les surfaces Commerciales
<b>DUT</b> : Diplome Universitaire et Technologique	<b>TEOM</b> : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
<b>EB</b> : Epargne Brute	<b>TFNB</b> : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties
<b>EBC</b> : Excédent Brut Courant	<b>TH</b> : Taxe d'Habitation
<b>EG</b> : Epargne de Gestion	<b>TP</b> : Travaux Publics
<b>EN</b> : Epargne Nette	<b>TTC</b> : Toutes Taxes Comprises
<b>ENSAV</b> : Ecole Nationale Supérieure d'AudioVisuel	<b>VVA</b> : Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>EPCI</b> : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	<b>ZA</b> : Zone d'Activité
<b>FCTVA</b> : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée	<b>ZAC</b> : Zone d'Aménagement Concerté
<b>GEPu</b> : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	<b>ZAD</b> : Zone d'Aménagement Différé
<b>GPU</b> : GéoPortail de l'Urbanisme	<b>ZAE</b> : Zone d'Activité Économique
<b>HT</b> : Hors Taxes	<b>ZAN</b> : Zéro Artificialisation Nette
<b>ICPE</b> : Installations Classées Protection de l'Environnement	

Espace Ressources  
Le Causse Espace d'Entreprises  
CS 50007 – 81115 Castres  
Tél. : 05 63 73 50 00  
[agglomeration@castres-mazamet.com](mailto:agglomeration@castres-mazamet.com)  
[www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr)

